

**Conservatoire
à
Rayonnement Régional
Amiens-Métropole**

Règlement des études

Validé en conseil pédagogique le 29 juin 2023

Table des matières

I.	CADRE PEDAGOGIQUE.....	2
	Filières.....	2
	Cycles.....	3
	Evaluation	5
II.	ETUDES MUSICALES	8
1.	Phase d'éveil / Initiation.....	8
2.	Parcours étude	9
3.	Dominante Instrumentale	10
4.	Les pratiques collectives au Conservatoire	16
5.	Cours de Formation et Culture Musicale.....	18
6.	Dominante vocale filière voix	21
7.	Dominante vocale chant lyrique.....	22
8.	Accompagnement au piano	25
9.	Jazz et musiques actuelles amplifiées.....	26
10.	Direction d'ensembles vocaux et instrumentaux.....	31
11.	Erudition musicale.....	32
12.	Composition électroacoustique	35
13.	Technique du son	37
III.	ETUDES THEATRALES	38
1.	Jeu d'acteur	38
2.	Disciplines et pratiques corporelles et vocales	43
3.	Arts de la Marionnette	44
4.	Développement de la créativité / transdisciplinarité	45
5.	Culture théâtrale et artistique	45
6.	Formation complémentaire.....	46
IV.	ETUDES CHOREGRAPHIQUE	48
1.	Apprentissage d'une technique	48
2.	Culture chorégraphique	53
3.	Interprétation	55
4.	Développement de la créativité	55
5.	Formation complémentaire.....	56
V.	MODALITES D'ADMISSION	57
1.	Hors temps scolaire	57
2.	Classes à horaires aménagés.....	57

I. CADRE PEDAGOGIQUE

Filières

Hors temps scolaire

L'enseignement artistique est dispensé en dehors et indépendamment de la formation scolaire et ne donne pas lieu à un aménagement d'emploi du temps.

Classes à horaires aménagés – CHA, S2TMD

Construit en partenariat avec l'Education Nationale, ce dispositif est mis en place du CE1 à la terminale, pouvant mener jusqu'au Baccalauréat S2TMD. L'enseignement artistique instrumental, vocal, chorégraphique ou théâtral est alors dispensé sur le temps scolaire. Le contenu et l'organisation des enseignements sont concertés entre les deux établissements, liés par une convention de partenariat.

L'Ecole Faubourg de Beauvais accueille des classes CHAM instrumentistes du CE1 au CM2.

Le collège Amiral Lejeune accueille une CHAM et une CHAD de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Le lycée La Hotoie accueille une S2TMD dans les trois spécialités : musique, danse et théâtre.

Double Cursus CRR – UFR des Arts

L'Université de Picardie Jules Verne et Amiens Métropole ont établi une convention de partenariat pour mettre en place un double cursus conduisant à la délivrance de la Licence et du Master en arts du spectacle, joints à une formation spécifique sur les techniques et le jeu de l'acteur au CRR (cycle spécialisé, CPES).

Cycles

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Chaque cycle marque les grandes étapes de la maturité des élèves.

Cycle 1 – S'engager dans une pratique artistique

Ce cycle est celui d'un premier engagement dans une pratique artistique. Son objectif est d'éveiller la curiosité, la motivation, de construire des notions et d'acquérir des bases techniques tout en développant un goût pour l'invention et la créativité.

Le premier cycle est le premier temps d'une formation plus longue mais peut aussi constituer une fin en soi. Un examen de fin de cycle permet l'obtention d'une attestation de fin de cycle 1 et le passage en cycle 2.

Cycle 2 – Approfondir

Il prolonge et renforce les acquis du cycle 1 en favorisant chez l'élève une pratique autonome. Il permet également de multiplier les expériences artistiques et d'évoluer dans différents langages et esthétiques.

Un examen de fin de cycle 2 permet l'obtention du brevet d'études musicales, théâtrales ou chorégraphiques (BEM-BET-BEC).

Cycle 3 – Se former comme un artiste autonome

Ce cycle a pour finalité de développer un projet artistique personnel. Il a pour objectifs l'approfondissement de la technique et l'acquisition structurée de connaissances, notamment culturelles et analytiques. Ce cycle doit permettre d'inscrire l'élève dans une pratique artistique en amateur de façon pérenne et autonome.

Il donne lieu, après examen, à la délivrance d'un Certificat d'études musicales, théâtrales et chorégraphiques (CEM-CET-CEC).

Parcours de pratique continuée

Ce parcours s'adresse aux élèves ayant achevé leur parcours en cycles et souhaitant poursuivre leur pratique artistique.

Les demandes sont étudiées en début d'année scolaire par une commission d'orientation en fonction de la situation de chaque élève et des places disponibles.

Parcours personnalisé de formation

Le but de ce parcours est de répondre aux besoins spécifiques de certains élèves.

Le contenu des enseignements est défini conjointement entre l'établissement et l'élève et donne lieu à la rédaction d'un contrat personnel de formation, validé par la direction des études. Ce contrat viendra préciser :

- Les enseignements suivis, la durée et la fréquence des cours
- Les adaptations éventuelles dans le cadre de la prise en compte, par exemple, de situations de handicap
- Les modalités d'évaluation pour chaque discipline

Ce parcours est d'une durée d'1 an renouvelable.

Une attestation mentionnant les enseignements reçus sera délivrée, sur demande, en fin de parcours.

Cycle spécialisé et classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs :

- **Cycle spécialisé conduisant aux diplômes d'études musicales, théâtrales ou chorégraphiques (DEM-DET-DEC)**

Ce cycle sanctionne une fin de parcours de formation initiale, ouvrant tant sur une pratique artistique autonome et éclairée que sur l'enseignement supérieur.

Il s'adresse à des élèves désirant se perfectionner dans leur pratique artistique et requiert un investissement important sur une durée de 2 ans minimum. L'organisation des épreuves d'entrée et de fin de cycle spécialisé sont mutualisées entre plusieurs établissements.

- **Classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs – CPES en musique et théâtre**

Ce cursus est destiné aux étudiants désirant s'orienter vers une professionnalisation et souhaitant se préparer de façon intensive à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur. D'une durée minimum de 2 ans, cette formation comprend environ 16h de cours hebdomadaires obligatoires.

L'entrée en classe préparatoire permet aux étudiants bacheliers de bénéficier des aides du CROUS, sous conditions de ressources.

Evaluation

Evaluation continue

L'acquisition des compétences est évaluée tout au long du parcours de l'élève. Elle prend en compte :

- l'investissement personnel (travail, assiduité, curiosité) de l'élève dans ses apprentissages
- les aptitudes artistiques de l'élève
- la participation aux auditions et projets de classe ou d'établissement
- examen semestriel (éventuellement)

Elle est formalisée par :

- une appréciation du professeur sur le travail hebdomadaire de l'élève
- une évaluation trimestrielle (semestrielle selon les modules) du professeur sur le dossier personnel de l'élève, consultable sur l'interface usager

Tableau des correspondances à titre indicatif :

NOTE	APPRECIATION
$8 < x$	Niveau général insuffisant
$8 \leq x < 10$	Objectifs non atteints, des lacunes à combler
$10 \leq x < 12$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences
$12 \leq x < 14$	Bon niveau
$14 \leq x < 16$	Très bon niveau
$16 \leq x$	Excellent niveau

Examens de fin de cycle

Conditions préalables

1. Les professeurs sont tenus de présenter tous les élèves ayant atteint le dernier niveau de cycle. Ils peuvent également présenter en cours de cycle les élèves dont ils jugent le niveau suffisant après accord de la direction.
2. Les professeurs doivent remettre à la direction la liste des élèves qu'ils présentent au moins 8 semaines avant la date de l'examen.
3. Chaque professeur désigné responsable, après concertation avec les enseignants de sa discipline, est tenu de présenter à la direction des propositions de pièces imposées 3 mois avant la date de l'examen. Les pièces imposées, sélectionnées par le directeur, seront communiquées aux élèves 6 cours/hebdomadaires avant la date de l'examen.

Les textes de mise en loge seront sélectionnés par la direction 3 mois avant la date de l'examen.

- Pour la musique, les professeurs sont tenus de prévoir au moins deux exemplaires originaux de chaque partition pour le jury.

Pour être autorisés à se présenter à l'examen de la dominante, les élèves doivent suivre l'ensemble des modules (complémentaire et associés) fixés par le programme des études :

- en 1^{er} cycle : ils doivent suivre les cours de culture et formation musicale, d'instrument (dominante) et de pratiques collectives associées.
- en 2^{ème} cycle et cycle préparatoire : ils doivent suivre tous les cours du tronc commun : dominante, culture et formation musicale, pratiques collectives.
- en 3^{ème} cycle : outre le tronc commun, ils doivent avoir suivi le nombre d'UV indiqué dans le cursus.
- en cycle spécialisé : ils doivent avoir suivi le nombre d'UV indiqué dans le cursus et validé chaque module lors des évaluations (évaluation continue ou examen).

Un dispositif passerelle permet la réorientation éventuelle d'un élève d'une filière de formation préprofessionnelle vers une filière de formation des amateurs, après avis ou sur demande de la direction de l'établissement.

Constitution et fonctionnement des jurys

Les différentes épreuves des examens de fin de cycle ont pour but d'évaluer les capacités de l'élève à effectuer la synthèse entre les différents enseignements suivis.

La composition des jurys est la suivante :

- le directeur ou son représentant, Président
- un ou plusieurs invités spécialistes de la discipline concernée

NB : un ou deux professeurs de l'établissement enseignant une autre discipline peuvent être invités à faire partie du Jury.

Les professeurs peuvent chaque année proposer des spécialistes extérieurs venant enrichir le fichier des jurys. En tout état de cause, chaque jury est entièrement constitué par la direction.

Lors de l'examen, le jury juge uniquement la prestation. A l'issue de la délibération, une mention est attribuée à chaque élève. Les résultats sont annoncés au professeur.

Le contenu des délibérations du jury doit-être tenu secret. En cas de litige, le président peut faire appel au vote. Le président a voix prépondérante.

Le jury est solidaire et souverain, ses décisions sont sans appel.

Auto-évaluation formative

L'élève est associé à la démarche d'évaluation continue. En lien avec ses enseignants, il développera progressivement une capacité à s'auto-évaluer.

Cette auto-évaluation portera sur les dimensions suivantes : investissement personnel, assiduité, respect des consignes du professeur, participation aux concerts et spectacles, développement de l'esprit critique.

Non formalisée en 1^{er} cycle, cette auto-évaluation sera systématisée à partir du cycle 2, toujours en lien avec l'enseignant.

En fin de 3^{ème} cycle, les élèves préparant le Certificat d'Etudes rédigeront une auto-évaluation qui sera jointe au dossier personnel et prise en compte dans le cadre des délibérations du jury, ce dernier restant souverain.

Les certificats et diplômes (musique, danse, théâtre)

Fin de 1^{er} cycle : Attestation de 1^{er} cycle

Fin de 2^{ème} cycle : UV dominante et UV complémentaires

Obtention du Brevet d'Etudes Musicales, Chorégraphique ou Théâtral

Fin de 3^{ème} cycle : UV dominante et UV complémentaires

Le Certificat d'Etudes est attribué lorsque l'élève a obtenu la récompense terminale dans la discipline dominante (sans mention, avec mention B ou TB) et les récompenses jugées suffisantes dans les disciplines du tronc commun.

Cycle Spécialisé : Diplôme d'Etudes musical, chorégraphique et théâtral (DEM-DEC-DET)

Le Diplôme d'Etudes est attribué lorsque l'élève a obtenu les récompenses terminales du tronc commun ainsi que les UV des modules complémentaire et associés

II. ETUDES MUSICALES

"Pratiquer la musique d'ensemble, c'est aussi apprendre à vivre ensemble"

(A. Sorel)

1. Phase d'éveil / Initiation

Phase d'éveil (dès 5 ans)

La phase d'éveil permet à l'enfant de découvrir le monde artistique par le biais d'activités sensorielles privilégiant l'aspect ludique et la curiosité. L'aspect corporel et le mouvement y sont également abordés. Séances de 45 minutes par semaine.

Initiation musicale (à partir de 6 ans)

Peut s'inscrire dans le prolongement de la phase d'éveil ou constituer une première année de pratique au conservatoire. Le cours d'initiation musicale a pour objectifs de :

- développer la curiosité, l'expression et l'imaginaire de l'enfant,
- former l'oreille le plus tôt possible,
- mettre en place des repères (perception, vocabulaire) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons,
- favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.
- s'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments)

Séances de 45 minutes par semaine.

Ateliers de découverte instrumentale (à partir de 6 ans)

Cet atelier permet aux enfants une approche concrète des instruments pour orienter leur choix avant l'accès au 1^{er} cycle. Le parcours est constitué de 3 séances de 30' pour chacun des 8 instruments proposés, entre octobre et mai (groupes de 3 à 4 élèves).

Ces ateliers restent accessibles jusqu'à l'âge de 10 ans.

2. Parcours étude

L'enseignement, dans chacun des cursus, repose sur un tronc commun comprenant obligatoirement :

- a) une discipline dominante
- b) une discipline associée de pratique collective
- c) une discipline complémentaires de formation et culture musicales

2.1. Dominantes possibles

- Instruments – Chant filière voix – Chant lyrique – Jazz et musiques actuelles amplifiées – Musique ancienne – Accompagnement au piano
- Erudition musicale : Formation musicale, Culture Musicale, Ecriture
- Composition électroacoustique
- Direction d'ensembles instrumentaux ou vocaux
- Techniques du son

2.2. Module associé de pratique collective

- Chant choral obligatoire en premier cycle de formation musicale
- Ensembles instrumentaux, ensembles vocaux et ensembles jazz obligatoires en fonction des cycles et des cursus
- En cycle 2 : orchestre obligatoire dans toutes les filières (cours hebdomadaire entre 1h15 et 1h30)
- A partir du cycle 3 : participation à l'orchestre symphonique
- Musique de chambre : possible à partir du 2C3. La validation de 3 semestres de musique de chambre est nécessaire pour l'obtention de l'UV du Certificat d'études musicales (CEM) et du Diplôme d'études musicales (DEM)

2.3. Module complémentaire de Formation et culture musicale

- Formation musicale obligatoire pour tous les élèves jusqu'à l'obtention de la récompense terminale fixée pour chaque cycle
- Culture musicale (Histoire de la musique ou analyse ou commentaire d'écoute) obligatoire à partir du 2C3
- A partir du Cycle 3 : Lecture et analyse de partitions, commentaire d'écoute, histoire et esthétique, organologie

2.4. Disciplines complémentaires facultatives

A partir du second cycle, il est conseillé de diversifier les apprentissages en suivant des enseignements complémentaires facultatifs qui viendront alimenter la pratique de la dominante. Ces disciplines optionnelles peuvent donner lieu à la validation d'UV complémentaires :

- Ensembles vocaux du conservatoire
- Pour les claviéristes : basse continue, harmonie au clavier, improvisation au piano
- Initiation à l'accompagnement d'instrumentistes, chanteurs (piano) ou de danseurs (piano, percussion)
- Ecriture, composition ou création
- Initiation à la direction de chœur ou d'orchestre
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique : musique ancienne, jazz
- Formation instrumentale complémentaires

- Direction d'ensemble vocal ou instrumental
- Danse
- Théâtre
- Production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur
- Pratique d'une langue (niveau BAC – 2de langue vivante – section européenne)

La pratique d'un instrument ancien, par exemple, est encouragée dans un souci d'ouverture esthétique : viole de gambe pour les violoncellistes, traverso pour les flûtistes, clavecin ou orgue pour les pianistes, etc.

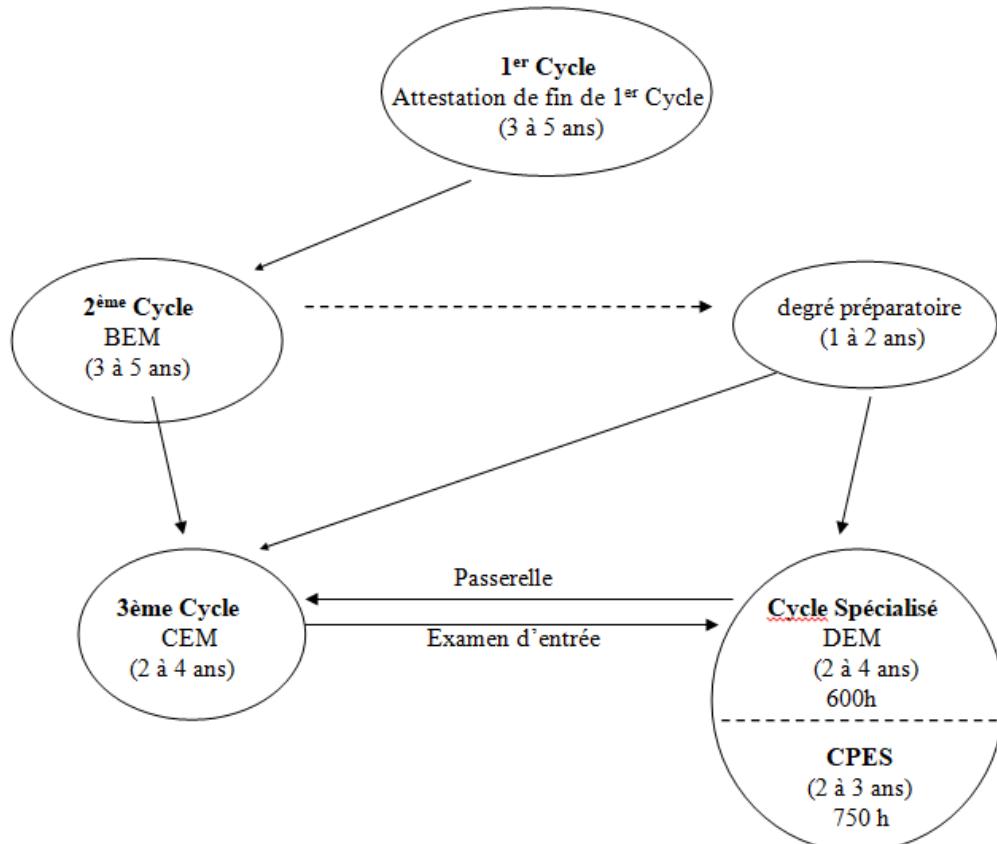
2.5. Ecole du spectateur

La rencontre avec les œuvres et les artistes fait partie intégrante de la formation du musicien, du danseur et du comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre à travers une saison artistique riche et diversifiée, ou par le biais de conventionnement avec des structures partenaires (Maison de la Culture, Maison du Théâtre d'Amiens, Comédie de Picardie...) permettant aux élèves de bénéficier de tarifs réduits.

3. Dominante Instrumentale

L'entrée en 1^{er} cycle se fait à partir de l'âge de 7 ans (CE1), ou plus tardivement pour certaines disciplines spécifiques.

Schéma des études



Cycle 1 (3 à 5 ans)

Objectifs du cycle :

- Déceler et développer la motivation d'un enfant pour la musique et pour un instrument
- Déceler et élargir les aptitudes à la musique et à un instrument.
- Amener l'enfant au cœur du monde musical en développant sa capacité d'écoute, en l'ouvrant à d'autres musiques (sensoriel).
- Acquérir les éléments de base de la technique instrumentale et de la connaissance du langage musical.
- Initier à la musique d'ensemble notamment dans le cadre du cours d'instrument et des pratiques collectives

Contenu de l'évaluation de fin de 1^{er} cycle :

- 1 morceau au choix
- 1 morceau imposé parmi une liste de 3 œuvres

(durée totale par élève : 10 minutes maximum)

Le contrôle continu est pris en compte dans le résultat final.

A l'issue du 1er Cycle, l'élève peut poursuivre ses études en 2^{ème} cycle.

Cycle 2 (3 à 5 ans)

Objectifs du cycle :

- Acquérir la technique élémentaire de l'instrument et de la voix permettant l'évolution du répertoire.
- Comprendre l'organisation du monde sonore ; ouvrir à d'autres langages.
- Initier et développer à la musique d'ensemble dans le cadre de la formation.
- Acquérir des méthodes de travail.

Contenu de l'évaluation de fin du 2^{ème} cycle :

- 1 morceau au choix et 1 morceau imposé parmi une liste de 3 œuvres

(durée totale par élève : de 10 à 15 minutes)

A l'issue du second cycle, l'élève peut accéder au 3^{ème} cycle, au cycle spécialisé ou à la classe préparatoire à l'enseignement supérieur – CPES (sur concours organisé entre plusieurs établissements).

Un degré préparatoire permet de consolider l'entrée en cycle spécialisé, sur une période de 1 à 2 ans.

Degré préparatoire (1 ou 2 ans facultatif)

Objectif du cycle :

- Développer et perfectionner la technique instrumentale et vocale.
- Diversifier les répertoires et les langages.
- Intensifier la pratique de la musique d'ensemble (orchestres, musique de chambre, etc.).
- préparation à l'examen d'admission en cycle spécialisé (organisation mutualisée entre plusieurs établissements)

Fin du degré préparatoire :

- 1 morceau au choix
- 1 morceau imposé (extrait de la liste d'entrée en cycle spécialisé)
- 1 morceau d'ensemble
- 1 entretien d'orientation

p.s.: le programme doit comporter obligatoirement une œuvre contemporaine.
(durée totale par élève : de 15 à 20 minutes)

A l'issue de cette année préparatoire, deux orientations restent possibles : l'admission en cycle spécialisé, en CPES (sur concours régionalisé) ou l'orientation en 3^{ème} cycle.

Cycle 3 (1 à 3 ans)**Objectifs du cycle :**

Il vise à former de bons musiciens amateurs capables, leurs études achevées, de poursuivre d'une manière autonome leur pratique musicale et de s'insérer dans diverses structures de pratique d'ensemble.

On cherchera donc à doter les étudiants :

- d'une capacité à développer de manière autonome un projet artistique personnel
- d'un répertoire diversifié ;
- d'une culture musicale large leur permettant d'affirmer les choix personnels ;
- d'une expérience de la musique d'ensemble ;
- d'une capacité à s'intégrer dans le champ de la pratique musicale sociale, en amateur, voire à y prendre des responsabilités.

Fin du 3^{ème} cycle – Certificat d'Etudes Musicales

Projet personnalisé de l'élève, représentatif des diverses compétences acquises, dont une pièce d'expression contemporaine. Il donne lieu à une représentation scénique qui peut inclure d'autres formes d'expression artistique.

Un dossier (10 pages maximum) décrivant le projet personnel sera remis à la direction des études une semaine au moins avant les épreuves.

Durée totale par élève : 30 minutes

Pour être autorisés à se présenter à l'examen de la dominante, les élèves doivent suivre tous les cours du tronc commun dans le même cycle et les unités de valeur fixées par le programme des études.

Cycle spécialisé conduisant au Diplôme d'Etudes Musicales

Ce cycle doit préparer les élèves à une formation supérieure en leur apportant, outre une large culture musicale et une solide expérience de la musique d'ensemble :

- une haute technicité
- un répertoire large et diversifié
- une culture musicale élargie à un large éventail esthétique

Le volume d'enseignement de ce cycle représente 600h de formation sur une durée minimale de 2 ans.

Contenu des enseignements

Chaque cursus est composé comme suit :

- a) Le module de la discipline principale ;
- b) Un module associé ;
- c) Un module complémentaire ;
- d) Une unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposée par l'établissement ou le réseau des établissements

a) Module principal	b) Module associé	c) Module complémentaire	d) Unité d'enseignement au choix
<ul style="list-style-type: none">– Interprétation du répertoire des différentes périodes de l'instrument (patrimoine et création), comprenant, pour les instruments monodiques, un volume horaire spécifique avec l'enseignant accompagnateur– Invention, improvisation	<ul style="list-style-type: none">– Pratique collective dans diverses esthétiques, en musique de chambre, en grand ensemble dirigé et en ensemble à géométrie variable– Pratique collective en ensemble à géométrie variable, dirigé ou non	<p>Formation musicale et culture :</p> <ul style="list-style-type: none">– Lecture et analyse de partitions– Travaux d'écoute– Déchiffrage instrumental ou vocal– Histoire de la musique– Esthétique– Organologie	choisie dans une liste d'options proposée par l'établissement ou le réseau des établissements voir infra p. 13

Les élèves en cycle spécialisé sont évalués annuellement lors d'un contrôle intracycle, dont le programme comprend au minimum 3 morceaux de styles différents, dont une pièce d'expression contemporaine. (durée totale par élève : de 20 à 30 minutes)

Classes préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique – CPES

La Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.) permet à un élève instrumentiste ayant réussi l'examen d'entrée de développer des compétences importantes dans le domaine du jeu de son instrument principal et de bénéficier d'un ensemble d'enseignements complémentaires aussi complet que possible afin qu'il puisse s'orienter au travers de l'offre d'enseignement supérieur européen dans les domaines artistique, pédagogique et d'administration/gestion des entreprises culturelles et en préparer les concours d'accès.

Ainsi, au-delà de l'enseignement instrumental traditionnel, des unités d'enseignement sont proposées dans des domaines aussi divers que l'informatique musicale, la direction d'ensembles, l'organologie ou la connaissance des métiers de la culture et du spectacle vivant. Par ailleurs, l'élève doit formaliser, durant le cycle, un projet personnel.

S'il n'y a pas de limites d'âge pour s'inscrire dans une Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur, on peut estimer que l'âge idéal pour le suivre se situe entre 15 et 20 ans, sans exclure des parcours possibles avant ou après cette fourchette d'âges.

La logique de la division en modules et unités d'enseignement autorise une gestion souple de l'organisation du cursus.

Les élèves inscrits dans le cycle préparant à l'enseignement supérieur peuvent être admis à se présenter aux épreuves du DEM, selon des modalités et un calendrier établis annuellement au niveau du réseau régional d'établissements (CRR et CRD).

Contenu des enseignements en CPES dominante instrumentale

a) Unité d'enseignement principale	b) Unité d'enseignement associée	c) Unité d'enseignement	d) Unité d'enseignement au choix
<p>U.E.P.1 : Interprétation, travail avec un accompagnateur L'unité d'enseignement d'interprétation permet d'acquérir en 3 ans environ, une bonne connaissance du répertoire des différentes périodes de l'instrument principal de l'élève. Outre l'étude des différents styles musicaux, tous les aspects techniques sont développés afin d'évoluer vers une grande aisance corporelle.</p> <p>Le programme comporte 15 heures d'un travail musical spécifique avec les enseignants accompagnateurs.</p> <p>Le parcours de l'élève sera valorisé par plusieurs rendez-vous programmés (au moins 3) avec les scènes des différents partenaires du CRR afin de le familiariser au milieu du spectacle vivant.</p> <p>120 heures – 1h/semaine pendant 3 ans et 15 heures réparties sur les 3 années.</p>	<p>U.E.A.1 : Pratique collective en ensembles dirigés et non dirigés Compte tenu des réalités de la profession d'instrumentiste, l'enseignement de cette discipline fait l'objet d'un développement important. L'élève est progressivement placé dans divers ensembles dans des conditions se rapprochant au maximum de l'exercice professionnel (rythme de travail, responsabilité individuelle au sein du groupe, prestations publiques sous la conduite de chefs expérimentés en collaboration avec des institutions culturelles...)</p> <p>220 heures – cours hebdomadaires ou sessions</p>	<p>U.E.C.1 : Formation musicale (audition, chant et rythme) Ce programme permet de compléter la formation musicale de l'élève. Il y acquiert une bonne aisance en déchiffrage, une bonne capacité d'écoute analytique, de mémorisation ainsi que les connaissances élémentaires de l'analyse harmonique et formelle.</p> <p>140 heures – 2 h/hebdo pendant 2 ans</p>	<p>U.E.X. : Unité d'enseignement au choix Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement (U.E.X.) d'environ 50 heures selon leur profil personnel.</p>
<p>U.E.P.2 : Invention, improvisation La pratique de l'improvisation, abordée dans les différentes unités d'enseignement et aussi régulière que possible, est approfondie au cours de 2 stages de 4 jours à effectuer durant le cycle. Différents types d'improvisation sont proposés au cours de ces stages, notamment la technique du « soundpainting », langage d'improvisation dirigée/composition instantanée.</p> <p>48 heures – 2 stages de 24 heures (4 jours).</p>	<p>U.E.A.2 : Musique de chambre La pratique de la musique de chambre est développée dans cette unité d'enseignement de telle sorte que l'élève s'investisse dans toutes les composantes de cette expression artistique (connaissance et pratique d'un répertoire varié, dimension humaine, organisation du groupe instrumental...).</p> <p>105 heures – cours hebdomadaires ou sessions</p>	<p>U.E.C.2 : Culture musicale (analyse et commentaire d'écoute, histoire de la musique et esthétique) Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et en pratiquant le commentaire écrit et oral. Elle permet également, pour ceux qui le désirent, de préparer l'examen d'entrée au C.E.P.I. de culture musicale.</p> <p>50 heures – 1h30 hebdo pendant 1 an</p>	<p>Projet personnel, à faire valider par l'équipe pédagogique et la direction Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un Projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire... L'élaboration du Projet personnel est encadrée par le professeur de la « Dominante », lequel pourra associer l'équipe pédagogique et / ou les partenaires en fonction du projet de l'étudiant.</p>
		U.E.C. 3 : Acoustique et organologie	
		U.E.C.4 : Déchiffrage	

Durée des cours individuels (à titre indicatif)

♦ 1er cycle	30 minutes hebdomadaire
♦ 2ème cycle	45 minutes hebdomadaire
♦ Degré préparatoire (post BEM)	1 heure hebdomadaire
♦ 3ème cycle	1 heure hebdomadaire
♦ Cycle spécialisé et CPES	1 heure 15 hebdomadaire

4. Les pratiques collectives au Conservatoire

Les pratiques collectives appartiennent au tronc commun des études musicales (module associé). Le projet les place au cœur de la formation des musiciens. La plupart d'entre eux, amateurs ou professionnels, joueront au sein d'ensembles et leur formation doit les y préparer.

La musique d'ensemble permet de développer des qualités musicales liées à l'écoute des autres : justesse, équilibre, mise en place rythmique, relation de timbres... Travailler sous la direction d'un chef constitue également un apprentissage : se fondre dans un son d'ensemble, suivre exactement les indications du chef en contrôlant l'initiative personnelle, participer à une production collective...

Cela implique des efforts dans le comportement social : ouverture vers les autres et écoute des autres, humilité, remise en question, solidarité, sens des responsabilités, sens de l'équilibre, disponibilité, curiosité...

Quel que soit le choix de la formation, le répertoire étudié devra participer à l'ouverture des élèves vers un élargissement de leur champ musical.

Assiduité et ponctualité

Le bon fonctionnement des ensembles et orchestres implique que les élèves assistent à toutes les répétitions auxquelles ils sont convoqués. Les absences sont sanctionnées conformément au règlement intérieur du CRR.

Les horaires marqués sur les convocations indiquent l'heure de commencement du travail collectif. Par conséquent, les élèves doivent prendre leurs dispositions pour rejoindre le plateau de répétition ou le lieu de représentation suffisamment en avance pour ne pas retarder le début de la séance.

L'accord des instruments est toujours placé sous la responsabilité du chef d'orchestre. En 1^{er} cycle, il est réalisé par le chef. En 2^{ème} cycle, il est réalisé à l'aide des élèves plus avancés et repris par le chef en début de répétition. En 3^{ème} cycle, l'accord est effectué par l'élève en autonomie avant le début de la répétition.

Matériel

L'élève prendra soin des partitions qui lui seront remise et les conservera tout au long de l'année scolaire et au-delà.

Outre son instrument, chaque élève devra se présenter aux répétitions muni d'un crayon à papier et d'une gomme.

La tenue des concerts sera celle indiquée par le chef d'orchestre.

4.1. Les ensembles instrumentaux

Les classes d'orchestre (orchestre à cordes, orchestre classique, orchestre symphonique, orchestre d'harmonie, orchestre de cuivre, orchestre de jazz)

De niveaux progressifs, elles sont assurées sous la responsabilité d'un professeur qui travaille en collaboration avec les professeurs d'instrument ou sous forme de sessions pouvant faire appel à un professeur extérieur.

Evaluation : attestation prenant en compte le comportement musical et l'assiduité des élèves.

Pratiques collectives non dirigées

Musique de chambre :

- 2ème cycle: 2 unités de valeur – 2 ans minimum
- 3ème cycle et Cycle spécialisé : 3 unités de valeurs – 2 ans minimum

En 2^{ème}, 3^{ème} cycle et cycle spécialisé, dans le cadre de sa formation, l'élève participe aux projets d'ensemble à géométrie variable proposés par l'établissement.

Les ateliers d'improvisation (département Jazz)

4.2. Pratiques collectives vocales dirigées

- a - Chœur préparatoire (F.M. 1C1 et 1C2)
- b - Chœur d'enfants (F.M. 1C3 et 1C4)
- c - Jeune chœur (horaires aménagés de CE1 à CM2)
- d - Chœur classes à horaires aménagés 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}
- e - Ensemble vocal – atelier lyrique (chanteurs)
- f - Chœur de Chambre du Conservatoire

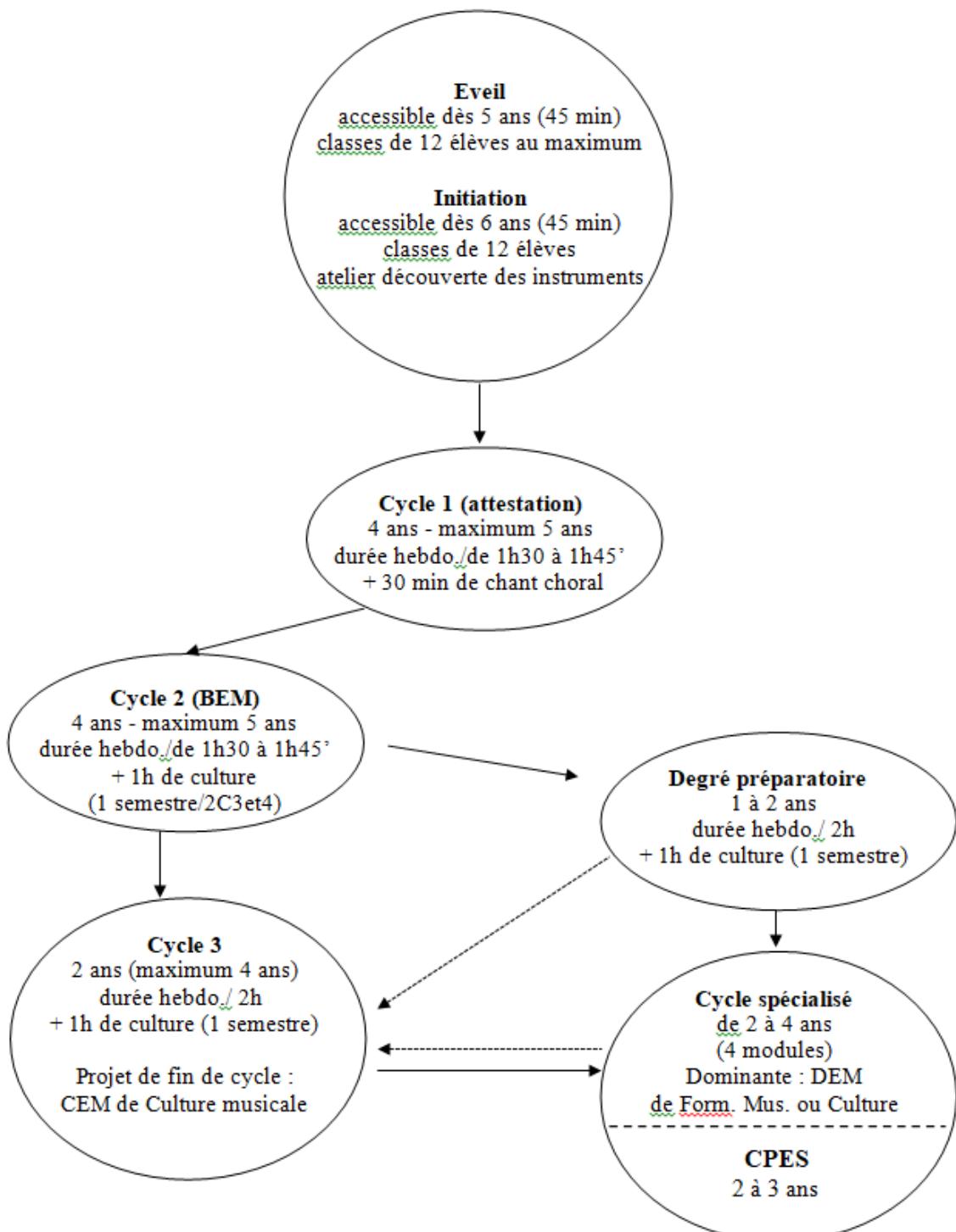
L'élève doit appartenir pendant au moins deux ans au même ensemble orchestral ou vocal à l'exception du chœur préparatoire.

- ♦ Dans tous les cas, la pratique d'ensemble est obligatoire pour l'obtention du diplôme (BEM/CEM / DEM)
- ♦ Outre les ensembles régulièrement constitués, le conservatoire propose des projets spécifiques et des projets de classe.

5. Cours de Formation et Culture Musicale

Le cours de formation et culture musicale constitue un module complémentaire obligatoire indispensable, quel que soit le cursus.

5.1. Cursus



5.2. Objectifs pédagogiques

Le rôle du cours de Culture et Formation Musicale est de donner à l'élève les connaissances et les moyens techniques lui permettant une approche précise de la partition tant au niveau de sa restitution que de sa compréhension (lecture/audition intérieure/compréhension/restitution). Pour atteindre cet objectif, les acquisitions techniques (lecture, rythme, chant, audition, théorie, analyse,...) seront prioritaires tout comme un travail soutenu et régulier de la part de l'étudiant.

Puisqu'il touche la quasi entièreté des élèves du Conservatoire, il est le lieu favorisant la création de projets (interdisciplinaires), la découverte d'autres formes d'arts, la participation aux événements culturels (concert, opéra, ballet, exposition,...).

La spécificité du cours de Culture et Formation Musicale (approche collective, diversité du programme, étendue de la matière) ne doit pas faire oublier **qu'il est un moyen et non un but**. Les formations et informations viseront à faire progresser l'élève dans sa pratique instrumentale et/ou vocale individuelle et collective, essence même de sa vocation artistique.

5.3. Organisation pédagogique

Le cursus des élèves est élaboré en cycles dont la durée maximale de fréquentation est définie. L'objectif est ainsi de permettre, dans la mesure des possibilités, une progression adaptée au rythme de l'élève.

Chaque cycle possède une cohérence qui lui est propre. Les cycles marquent les grandes étapes de la formation des élèves définies par leurs objectifs.

La formation musicale est organisée en deux filières de trois cycles obligatoires. L'option « Culture » est possible à l'issue du 2^{ème} Cycle préparatoire.

Formation musicale

Module principal

- 1 - Pratique instrumentale et vocale : déchiffrage - interprétation vocale et rythmique
- 2 - Audition et mémorisation
- 3 - Histoire de la musique et esthétique
- 4 - Analyse et commentaire d'écoute
- 5 - Organologie et acoustique
- 6 – Déchiffrage instrumental

Culture musicale

Les unités d'enseignement des différents modules permettent d'approfondir la musique écrite occidentale du Moyen-Age à nos jours. Ils donnent également, à titre d'ouverture, les repères nécessaires à la compréhension des musiques de tradition orale (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées). L'approfondissement de ces domaines musicaux s'effectue dans les options qui les concernent spécifiquement.

Module principal

- 1 - Histoire de la musique

- 2 - Analyse auditive et commentaire d'écoute
- 3 - Analyse sur partitions
- 4 - Esthétique
- 5 - Expression écrite et orale

5.4. Evaluation

Les examens de formation musicale comprennent des épreuves écrites et orales dont la nature est communiquée en début d'année scolaire. Un calendrier est communiqué à cet effet en cours d'année scolaire. Les élèves sont tenus d'assister à l'ensemble des épreuves pour valider l'année. Il n'y a pas de session de rattrapage.

5.5. Contenu des enseignements en CPES dominante Formation et Culture musicale

a) Unité d'enseignement principale	b) Unité d'enseignement associée	c) Unité d'enseignement	d) Unité d'enseignement au choix
U.E.P.1 : (Tronc commun) Chant, rythme, audition 99 heures	U.E.A.1 : Pratique instrumentale ou vocale 66 heures	U.E.C.1 : Informatique musicale Sous forme de stages. 20 heures	Enseignement complémentaire Chaque élève est tenu de suivre, durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée de 20 heures . Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontre avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus portent sur l'organologie, les métiers de la documentation et de l'édition, la vente et la facture instrumentale, l'administration d'une structure culturelle, la médiation, la pédagogie et la recherche, l'interprétation et les métiers techniques
U.E.P.2 : FM spécialisée 99 heures	U.E.A.2 : Piano complémentaire 33 heures	U.E.C. 2 : Ecriture, arrangement 50 heures	
U.E.P.3 : (Tronc commun) Histoire de la musique et esthétique, analyse commentaire niveau 1 et niveau 2, acoustique/organologie 147 heures	U.E.A.3 : Technique vocale 33 heures	U.E.C.3 : Parcours dans différentes esthétiques Sous forme de stages. 20 heures.	
U.E.P.4 : Analyse niveau 3, commentaire d'écoute 66 heures	U.E.A.4 : Ensemble vocal 50 heures	U.E.C.4 : Déchiffrage	

6. Dominante vocale filière voix

La dominante vocale appelée « filière voix » est ouverte aux enfants à partir du CE1. En 1^{er} et 2^{ème} cycles, elle est organisée uniquement en CHAM, en partenariat avec l'école élémentaire Faubourg de Beauvais, et au collège Amiral Lejeune à partir de la 6^{ème}.

Il est possible d'intégrer la filière voix à tout moment, sur concours d'entrée.

6.1. Objectifs pédagogique

- Permettre à l'enfant de se former à la musique par le chant
- L'aider à découvrir et à perfectionner ses capacités vocales et musicales
- Développer l'écoute de soi et des autres
- Pratiquer la musique dès le début des études au sein d'un dispositif collectif
- Participer à des manifestations musicales sous forme d'auditions, concert, spectacles pluridisciplinaires, collaborations avec l'Orchestre de Picardie, etc.

6.2. Organisation pédagogique

Cycle 1 (3 à 5 ans)

Polyphonie 1^{er} cycle (à partir de la 2^{ème} année) – Technique vocale – Formation musicale – Initiation à un instrument polyphonique (à partir de la 3^{ème} année) – Geste chanté

Les cours sont répartis sur 2 demi-journées, sur temps scolaire.

Cycle 2 (3 à 5 ans)

Atelier polyphonique 2^{ème} cycle – Technique vocale – Formation musicale – Poursuite de la pratique d'un instrument polyphonique.

Les cours sont répartis sur 2 demi-journées, sur temps scolaire.

Cycle 3 (1 à 3 ans)

Ensembles vocaux – Technique vocale – Formation musicale – Musique de chambre – Poursuite optionnelle d'un instrument polyphonique

Ces différents cours peuvent être collectifs, semi-collectifs ou individuels.

7. Dominante vocale chant lyrique

7.1. Module principal

Répertoire soliste :

- mélodie et lied
- opéra et oratorio
- musique ancienne (Moyen-Age, Renaissance et Baroque)

A l'intérieur de ces différentes catégories, le répertoire abordé tient compte de la voix et du projet de chaque élève.

A la pratique du chant lyrique s'ajoutent deux UV obligatoires dès le 2nd cycle :

- La formation musicale du chanteur
- La pratique vocale collective dirigée

7.2. Module associé de pratique collective

Pratique dans diverses esthétiques, le cas échéant associée au théâtre et à la danse

- 1 - en grand ensemble dirigé
- 2 - en petit ensemble dirigé ou non
- 3 - en musique de chambre
- 4 - en performance théâtralisée (option atelier lyrique)

Ensemble lyrique :

Cet ensemble est destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur parcours par une pratique vocale collective. Les groupes sont établis à l'initiative de l'enseignant en fonction de l'équilibre vocal et du répertoire abordé.

L'atelier lyrique a pour objectif de développer :

- L'écoute harmonique
- La justesse individuelle et collective
- La découverte du répertoire pour chœur dans une approche variée
- L'appropriation des différents styles musicaux
- La pratique chantée en langues étrangères

La collaboration avec divers ensembles instrumentaux du conservatoire est privilégiée.

7.3. Formation musicale du chanteur (module complémentaire)

Un cursus spécifique de formation musicale est mis en place pour les élèves chanteurs. Il est possible, voire conseillé, de suivre en parallèle le cursus de formation musicale instrumentistes.

- 1 – Déchiffrage vocal, lecture des langues étrangères, phonétique internationale
- 2 – Lecture et analyse de partitions ; travaux d'écoute et d'écriture ; lecture, traduction et analyse des livrets, poèmes et textes associés aux œuvres musicales
- 3 – Histoire et esthétique
- 4 – Connaissance de la voix (physiologie, tessitures...)
- 5 – piano complémentaire ou harmonisation au clavier ou basse continue

7.4. Autres modules complémentaires

Une unité d'enseignement choisie dans la liste suivante en fonction du projet de l'étudiant :

- 1 - Instrument
- 2 - Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- 3 - Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- 4 - Plain-chant
- 5 - Danse
- 6 - Théâtre et mise en scène
- 7 - Écriture, création ou composition
- 8 - Production et traitement du son
- 9 - Mémoire sur un sujet de culture musicale
- 10 - Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

7.5. Contenu des enseignements en CPES Chant Lyrique

a) Unité d'enseignement principale	b) Unité d'enseignement associée	c) Unité d'enseignement	d) Unité d'enseignement au choix
<p>U.E.P.1 : Interprétation L'unité d'enseignement d'interprétation permet d'acquérir en 3 ans environ, une bonne maîtrise de l'ensemble du répertoire par un mûrissement de l'interprétation, et une plus grande autonomie dans la recherche afférente à celle-ci (traductions, réflexion sur les textes, contexte historique, connaissance des ouvrages). Outre l'étude des différents styles musicaux, tous les aspects techniques sont approfondis afin d'évoluer vers une grande aisance corporelle. Le parcours de l'élève sera valorisé par plusieurs rendez-vous programmés (au moins 3) avec les scènes des différents partenaires du CRR afin de le familiariser au milieu du spectacle vivant.</p> <p>126 heures – 1h15/hebdo sur 3 ans</p>	<p>U.E.A.1 : Pratique collective en ensembles dirigés Participation régulière à un ensemble vocal présentant un intérêt pour une voix déjà formée sous couvert d'acceptation de l'équipe pédagogique et de la direction.</p> <p>150 heures – 1h30 hebdo sur 3 ans</p>	<p>U.E.C.1 : Formation musicale Lecture, rythme, audition</p> <p>99 heures – 1h/hebdo sur 3 ans</p> <p>Lecture et analyse de partitions, histoire de la musique</p> <p>120 heures sur le cycle</p>	<p>Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement (U.E.X.) d'environ 50 heures selon leur profil personnel. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (musique ancienne, jazz, musiques actuelles, musique traditionnelle...) - Technique de grille harmonique - Initiation à la basse continue - Initiation à la direction de chœur - Ecriture - Initiation à la pédagogie - Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des XXe et XXIe siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...) - Deuxième instrument - Danse - Théâtre - Électroacoustique - Informatique musicale, production et traitement du son - Mémoire sur un sujet de
<p>U.E.P.2 : Invention, improvisation Quoiqu'ayant toute sa place dans différentes unités d'enseignement, la pratique de l'improvisation est approfondie au cours de 2 stages de 4 jours à effectuer durant le cycle. Différents types d'improvisation peuvent y être proposés : diminution (musique ancienne), improvisation jazz, langage contemporain, musiques extra-européennes, etc.</p> <p>48 heures – 2 stages de 24 heures</p>	<p>U.E.A.2 : Musique de chambre En ensembles à géométrie variable, à partir du duo. Quatre semestres pour aborder quatre styles et époques différentes</p> <p>99 heures sur le cycle</p>	<p>U.E.C.2 : Clavier ou instrument harmonique complémentaire La pratique du clavier ou d'un autre instrument harmonique est nécessaire aux chanteurs. Ce cours complémentaire vise à initier et à approfondir des notions déjà acquises.</p> <ul style="list-style-type: none"> - technique de base de l'instrument et premier travail de dextérité - faculté de déchiffrage d'une 	

(4 jours).		pièce simple - notion de basse continue/grille harmonique 50 heures – 0h30/hebdo sur 3 ans	culture musicale
U.E.P.3 : (Tronc commun) Histoire de la musique et esthétique, analyse commentaire niveau 1 et niveau 2, acoustique/organologie 147 heures	U.E.C.3 : Acoustique, organologie 15 heures sur le cycle	U.E.C.3 : Parcours dans différentes esthétiques Sous forme de stages. 20 heures.	Projet personnel, à faire valider par l'équipe pédagogique et la direction Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un Projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire... L'élaboration du Projet personnel est encadrée par le professeur de la « Dominante », lequel pourra associer l'équipe pédagogique et / ou les partenaires en fonction du projet de l'étudiant.
U.E.P.4 : Analyse niveau 3, commentaire d'écoute 66 heures	U.E.C.4 : Déchiffrage Pratiqué si possible en groupe, l'entraînement au déchiffrage fait partie intégrante du cours de chant.	U.E.C.4 : Déchiffrage	

8. Accompagnement au piano

8.1. Module principal

- 1 – Interprétation du répertoire de l’accompagnement vocal ou instrumental
- 2 – Déchiffrage, notamment en situation d’accompagnement
- 3 – Transposition
- 4 – Réduction de partitions vocales ou instrumentales
- 5 – Harmonisation au clavier

8.2. Module associé de pratique

Pratique individuelle et collective de l’instrument principal

8.3. Module complémentaire de culture musicale

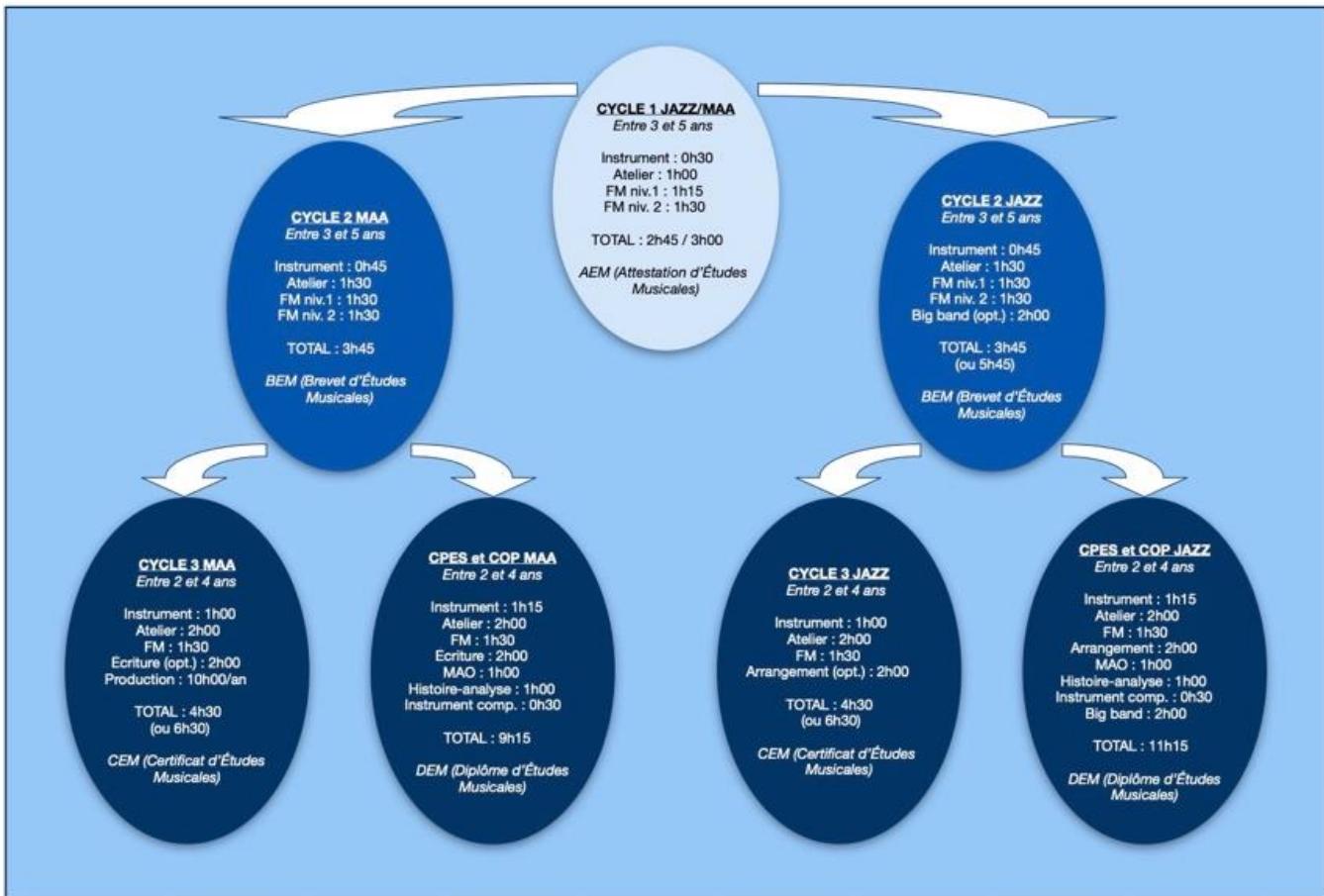
- 1 – Formation et culture musicale comprenant la lecture et l’analyse de partitions, travaux d’écoute, histoire et esthétique musicale
- 2 - Connaissance de répertoires vocaux et instrumentaux d’époques, de styles et de formations et de traditions différents
- 3 - Connaissance des voix, de la phonétique et des instruments
- 4 - Écriture, arrangement

8.4. Une unité d’enseignement au choix dans la liste suivante :

- 1 - Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (musique ancienne notamment plain chant, musiques traditionnelles, jazz, musiques actuelles amplifiées...)
- 2 - Improvisation, création ou composition
- 3 - Production et traitement du son
- 4 - Mémoire sur un sujet de culture musicale
- 5 - Réalisation d’une programmation ou d’une manifestation musicale dans le cadre d’une pratique amateur

9. Jazz et musiques actuelles amplifiées

9.1. Organisation des études département Jazz et Musiques actuelles



Cycle 1

a) Contenu et organisation des cours

En plus des heures indiquées sur le schéma, participation des élèves aux projets transversaux : concerts, master-classes, stages, lien avec les autres départements (danse, théâtre, musique classique...).

Durée : entre 3 et 5 ans (possibilité en 1 ou 2 ans selon le niveau, les progrès et l'investissement).

Tronc commun Jazz et MAA, avec la recommandation de participer aux deux ateliers (Jazz et MAA) sur l'ensemble du Cycle, et la possibilité de présenter à l'examen de fin de Cycle un programme hybride jazz et MAA, ou alors 100% jazz ou 100% MAA.

De nombreux projets amenant les élèves « soufflants » à participer à des « sections cuivres » avec les ateliers MAA sont proposés pendant l'année.

b) Objectifs pédagogiques du cycle 1

- Etre capable de jouer un blues « traditionnel » (Blue Monk, The Thrill Is Gone, Bessie's Blues, Red House...) : interpréter la mélodie, accompagner, improviser de façon cohérente sur

la structure sans se perdre, jouer en relation avec les autres (gérer son volume sonore, ses intentions), être précis rythmiquement (groove, mises en place).

- Etre capable de s'accorder seul, de donner un tempo et de le tenir.
- Pour les élèves en MAA : interpréter un solo emblématique par cœur à l'identique (ex : Highway To Hell, Johnny Be Goode...). Etre sensibilisé aux musiques électroniques, aux outils MAO (enregistrement, mixage), et aux principaux styles et courants : chanson, funk, metal...
- Pour les élèves en Jazz : être capable de jouer trois standards « faciles » (Blue Bossa, Watermelon Man, Equinox, All Of Me...) en plus du blues, et d'improviser sur la structure.
- Formation Musicale : être capable de reconnaître, jouer sur son instrument et chanter les accords à trois sons (triades), les gammes majeures, pentatoniques et blues, la grille du blues « traditionnel » et les cadences de base (I-IV-V, II-V-I, etc...). Etre à l'aise sur les formules rythmiques de base : croches et double-croches binaires et ternaires, triolets et sextolets. Avoir de bonnes notions en histoire du Jazz et des Musiques Actuelles (grands musiciens, groupes, compositeurs, courants historiques...).

c) Examen de fin de Cycle 1

Examen de fin de Cycle = AEM (Attestation d'Etudes Musicales)

2 UV (Unités de Valeur) obligatoires à valider pour l'obtention de l'AEM :

- UV de FM Jazz-MAA (min 10/20 à l'examen du niveau 2) ;
- UV répertoire (interprétation de 3 morceaux devant jury extérieur, dont un blues).

Cycle 2

a) Contenu et organisation des cours

Durée : entre 3 et 5 ans (possibilité en 2 ans selon le niveau et les progrès de l'élève).

Tronc commun Jazz et MAA, avec l'obligation de présenter un programme Jazz ou MAA à l'examen de fin de Cycle (Brevet d'Etudes Musicales), et de choisir son orientation vers un 3^e Cycle « Jazz et musiques improvisées » ou « Musiques Actuelles Amplifiées ».

b) Objectifs pédagogiques du cycle 2

- Commencer à être autonome : relevé de morceaux et de solos ; gestion du son ; sentir les carrures et structures (cycles de 4, 8, 12 mesures...) ; jouer « tight » (précis) ; phrasé ; touché ; interprétation ; savoir improviser sur une structure.
- Etre à l'aise sur les principaux styles et courant.
- Améliorer ses connaissances en production (MAO, musiques électroniques).
- Ebauche de projet personnel : compositions, arrangements.
- Formation Musicale : être capable de reconnaître, jouer sur son instrument et chanter les accords à quatre sons (tétrade) et leurs extensions, les modes des gammes majeures et mineures, les gammes symétriques (diminuées, par tons...) ; être capable d'analyser et comprendre les progressions harmoniques des grands standards du jazz et des Musiques Actuelles. Etre à l'aise sur des formules rythmiques complexes (syncopes, mesures asymétriques, changements de tempi et de métriques). Avoir de solides connaissances en histoire du Jazz et des MAA.

c) Examen de fin de Cycle 2

2 UV (Unités de Valeur) obligatoires à valider pour l'obtention du BEM :

- UV de FM Jazz-MAA (min 10/20 à l'examen du niveau 2) ;
- UV répertoire (interprétation de 6 morceaux de styles variés devant un jury extérieur).

Cycle 3 amateur Jazz

Durée : entre 2 et 4 ans maximum.

a) Objectifs pédagogiques

- Un élève en fin de Cycle 3 « amateur » (CEM) doit être 100% autonome dans sa pratique musicale : être capable de gérer un groupe de musiciens (les réunir, organiser les répétitions, préparer le répertoire et les arrangements).
- Etre capable d'enregistrer, mixer et produire une maquette de son projet artistique.
- Etre à l'aise dans tous les styles de jazz et de Musiques Actuelles.
- Etre capable de jouer d'un autre instrument que son instrument principal (piano, guitare et/ou batterie).
- Avoir une excellente culture musicale en Jazz et en MAA.
- Formation Musicale : compléter ses connaissances en harmonie (tous types de cadences et de progressions harmonique), en rythme et en culture. Avoir acquis une excellente oreille relative et harmonique.

b) Examen et objectifs en fin de parcours (CEM)

3UV à valider pour l'obtention du CEM Jazz :

- UV de FM Jazz (min 10/20 à l'examen) ;
- Epreuve de répertoire (10 standards de jazz à présenter devant jury) ;
- Projet personnel de 30mn maximum sur une thématique au choix.

Cycle 3 amateur Musiques Actuelles Amplifiées

Durée : entre 2 et 4 ans maximum.

a) Objectifs pédagogiques

- Un élève en fin de Cycle 3 « amateur » (CEM) doit être 100% autonome dans sa pratique musicale : être capable de gérer un groupe de musiciens (les réunir, organiser les répétitions, préparer le répertoire et les arrangements).
- Etre capable d'enregistrer, mixer et produire une maquette de son projet artistique.
- Etre à l'aise dans tous les styles de jazz et de Musiques Actuelles.
- Etre capable de jouer d'un autre instrument que son instrument principal (piano, guitare et/ou batterie).
- Avoir une excellente culture musicale en Jazz et en MAA.
- Formation Musicale : compléter ses connaissances en harmonie (tous types de cadences et de progressions harmonique), en rythme et en culture. Avoir acquis une excellente oreille relative et harmonique.

b) Examen et objectifs en fin de parcours (CEM)

3UV à valider pour l'obtention du CEM MAA :

- UV de FM MAA (min 10/20 à l'examen)
- Epreuve de répertoire (10 standards des MAA à présenter devant jury) ;
- Projet personnel de 30mn maximum sur une thématique au choix

Cycle spécialisé « Jazz »

Le troisième cycle spécialisé en Jazz Jazz et musiques improvisées prépare à l'obtention du DEM. Durée: entre 2 et 4 ans maximum.

a) Objectifs pédagogiques du Cycle spécialisé en Jazz

- Avoir acquis une excellente technique instrumentale, permettant d'interpréter tous les styles de Jazz et MAA. Avoir développé une personnalité musicale et construit un projet personnel.
- En plus des attendus du CEM en FM et culture, les élèves qui présentent un DEM doivent être capable d'écrire des arrangements (pour Big Band pour les élèves en Jazz, et pour orchestre à cordes et sections cuivres pour les élèves en MAA).

b) Modalités d'évaluation

7 UV à valider pour l'obtention du DEM Jazz :

- UV de FM jazz (min 10/20 à l'examen) ;
- UV d'histoire-analyse (conférence sur un thème au choix) ;
- UV d'arrangement (écriture d'un arrangement pour Big Band) ;
- UV de MAO (contrôle continu) ;
- UV de piano (ou batterie) complémentaire (contrôle continu) ;
- Epreuve de répertoire (10 standards de jazz à présenter devant jury) ;
- Projet personnel de 30mn max sur thème au choix.

Les élèves en CPES bénéficient d'une ou deux années supplémentaires post-DEM (en fonction de l'obtention de leur diplôme) pour préparer les concours d'entrée en Pôle Supérieur.

Cycle spécialisé « Musiques Actuelles Amplifiées »

a) Contenu et organisation des cours

Cycle 3 « pré-professionnel » Musiques Actuelles Amplifiées (DEM = Diplôme d'Etudes Musicales). Durée: entre 2 et 4 ans maximum.

b) Objectifs pédagogiques du cycle spécialisé

- Avoir acquis une excellente technique instrumentale, permettant d'interpréter tous les styles de Jazz et MAA. Avoir développé une personnalité musicale et construit un projet personnel.
- En plus des attendus du CEM en FM et culture, les élèves qui présentent un DEM doivent être capable d'écrire des arrangements (pour Big Band pour les élèves en Jazz, et pour orchestre à cordes et sections cuivres pour les élèves en MAA).

c) Modalités d'évaluation

7 UV à valider pour l'obtention du DEM MAA :

- UV de FM MAA (min 10/20 à l'examen) ;
- UV d'histoire-analyse (conférence sur un thème au choix) ;
- UV d'écriture (réalisation d'un arrangement pour orchestre à cordes et cuivres) ;

- UV de MAO (production d'une maquette de son projet personnel) ;
- UV de piano (ou batterie) complémentaire (contrôle continu) ;
- Epreuve de répertoire (10 « standards » des MAA à présenter devant jury) ;
- Projet personnel de 30mn max sur thème au choix.

Les élèves en CPES bénéficient d'une ou deux années supplémentaires post-DEM (en fonction de l'obtention de leur diplôme) pour préparer les concours d'entrée en Pôle Supérieur.

Des enseignements complémentaires sont dispensés tout au long de la formation des élèves préparant le CEM et le DEM, dans le but de compléter leurs connaissances. En voici quelques exemples :

- ❖ Le stage de son studio présente les techniques d'enregistrement : prise de son, mixage et mastering. Les élèves y étudient le processus d'enregistrement d'un morceau, le fonctionnement d'une table de mixage, le fonctionnement d'une station audionumérique, les différents types de micros, leurs fonctions et placements, la prise de son d'une batterie, d'une basse, d'une guitare, d'une voix et de tout autre instrument.
- ❖ Le stage de son Live permet aux étudiants d'apprendre à gérer une balance. Ils y étudient le fonctionnement d'une table de mixage Live, les différents types de micros, leurs fonctions et leurs placements en contexte.
- ❖ Le stage musiques électroniques permet aux élèves - en fonction de leur projet - d'incorporer l'esthétique électronique dans des contextes différents. Ils y découvrent l'histoire des musiques électroniques, le fonctionnement du logiciel Ableton Live, des synthés, du midi et des séquenceurs.
- ❖ Le stage des métiers et acteurs du monde de la musique présente les différents aspects de l'industrie de la musique, de la diffusion à la production (intermittence, SACEM, Spedidam et Adami, diplômes, concours, etc...).
- ❖ Un module de chant dédié aux claviéristes, bassistes, batteurs et guitaristes est dispensé tout au long des études, pour permettre aux élèves de parfaire leur technique de chœur et de chant lead.
- ❖ Un module de rythme est proposé tout au long des études aux élèves de guitare, basse, clavier et chant pour leur permettre d'améliorer cette composante de leur jeu.
- ❖ Un module complémentaire d'instrument harmonique (guitare ou piano), est préconisé dans le cursus des batteurs, chanteurs et instrumentistes à vent.
- ❖ Des masterclasses de lutherie animées par des luthiers présentent l'anatomie et le réglage des instruments.

10. Direction d'ensembles vocaux et instrumentaux

Module principal

- 1 –Interprétation des principaux répertoires du patrimoine et de la création
- 2 – prise en charge d'un ensemble de manière autonome
- 3 – Technique de direction: travail de l'audition, de l'écoute, de la gestique, de l'interprétation
- 4 – conduite d'une répétition et pédagogie appliquée

*Les unités d'enseignement 1 et 3 du module principal peuvent s'adresser à des débutants.

Module complémentaire de culture musicale

- 1 - Lecture et analyse de partitions, travaux d'écoute, histoire et esthétique musicale
- 2 - Connaissance de répertoires vocaux et instrumentaux d'époques, de styles et de formations et de traditions différents
- 3 - Connaissance des voix, de la phonétique et des instruments
- 4 - Écriture, arrangement, transposition
- 5 - Notions d'acoustique et de spatialisation du son

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- 1 - Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (musique ancienne notamment plain chant, musiques traditionnelles, jazz, musiques actuelles amplifiées...)
- 2 - Improvisation, création ou composition
- 3 - Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- 4 - Danse
- 5 - Théâtre
- 6 - Production et traitement du son
- 7 - Mémoire sur un sujet de culture musicale
- 8 - Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

11. Erudition musicale

11.1. Formation musicale

Module principal

- 1 - Pratique instrumentale et vocale : déchiffrage - interprétation vocale et rythmique
- 2 - Audition et mémorisation
- 3 - Histoire de la musique et esthétique
- 4 - Analyse et commentaire d'écoute
- 5 - Organologie et acoustique
- 6 - Déchiffrage instrumental

Module associé

- 1 - pratique vocale collective
- 2 - initiation à la pratique du clavier et harmonisation au clavier
- 3 - invention et improvisation
- 4 - initiation à la direction d'ensemble vocaux et instrumentaux

Module complémentaire

- 1 - Ecriture
- 2 - Arrangement, orchestration
- 3 - initiation à l'informatique musicale

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- 1 - Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées...)
- 2 - composition électroacoustique
- 3 - Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- 4 - Production et traitement du son

11.2. Culture musicale

Les unités d'enseignement des différents modules permettent d'approfondir la musique écrite occidentale du Moyen-Age à nos jours. Ils donnent également, à titre d'ouverture, les repères nécessaires à la compréhension des musiques de tradition orale (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées). L'approfondissement de ces domaines musicaux s'effectue dans les options qui les concernent spécifiquement.

Module principal

- 1 - Histoire de la musique
- 2 - Analyse auditive et commentaire d'écoute
- 3 - Analyse sur partitions
- 4 - Esthétique
- 5 - Expression écrite et orale

Module associé d'écriture

- 1 - Bases de l'écriture

2 - Éléments d'orchestration et arrangement

3 - Informatique musicale

Module complémentaire de pratique

1 - Pratique instrumentale ou vocale ou direction d'ensemble vocal et/ou instrumental

2 - Notion d'harmonisation au clavier, ou d'accompagnement, ou de basse continue

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

1 - Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées...)

2 - Initiation à la méthodologie

3 - Initiation à la paléographie

4 - Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental

5 - Accompagnement (instrument, chant ou danse)

6 - Théâtre

7 - Danse

8 - Production et traitement du son

9 - Improvisation, création ou composition

10 - Pratique d'une langue étrangère dans le cadre de l'utilisation de documents musicologiques ou d'une présentation orale d'un projet

11 - Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

11.3. Ecriture

Pour respecter l'esprit d'orientation du diplôme, il sera nécessaire d'adapter le volume et les contenus de chaque unité d'enseignement aux différentes démarches liées aux champs que recouvre la composition (musique savante écrite, jazz, musiques actuelles).

Module principal

1- écriture

2- techniques de grilles

3- techniques de traitement du son

4- orchestration, instrumentation et arrangement

5- composition notamment assistée par ordinateur

Module associé de culture musicale

1 - Audition, analyse auditive et commentaire d'écoute

2 - Lecture et analyse de partitions

3 - Histoire et esthétique

Une unité d'enseignement choisie dans la liste suivante en fonction du projet de l'étudiant :

- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées...)

- Initiation à la méthodologie

- Initiation à la paléographie

- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental

- Accompagnement (instrument, chant ou danse)

- Théâtre
- Danse
- Production et traitement du son
- Improvisation, création ou composition
- Pratique d'une langue étrangère dans le cadre de l'utilisation de documents musicologiques ou d'une présentation orale d'un projet
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

12. Composition électroacoustique

12.1. Organisation pédagogique

Module principal

- 1- composition électroacoustique
 - a. pièce électroacoustique stéréophonique ou multiphonique
 - b. pièce électroacoustique mixte ou autre destination que le concert
- 2- diffusion

Module associé

Improvisation générative

UE complémentaire

- 1 - Culture musicale générale
- 2 - Travail de recherche sur un sujet en lien avec les musiques électroacoustiques
- 3 - Art et techniques de composition électroacoustique

12.2. Contenu des enseignements

Cycle 1

Durée : un an.

Clôturé par une A.E.M., Attestation d'Études Musicales.

7 travaux sont à réaliser en cours d'année, dont un au minimum est présenté pour l'obtention de l'attestation de fin de cycle (les autres à finir éventuellement en Cycle 2 si AEM obtenue) :

a. Concaténation

Montage d'Objets Sonores ou Formes-Enveloppes-Temporelles hétéroclites très courts (de 1/20ème à 1/2 sec.), à partir de 5 matériaux sonores proposés par l'élève, issus de cinq genres sonores imposés : une radiophonie, un son mémoire, une musique savante d'une autre culture - que celle de l'élève, une musique de tradition orale, et une musique médiatique.

Pas d'effets, pas de mixage (pas de chevauchement), 1 mn.

b. Strathoven

Montage d'Unités Sémiotiques Temporelles homogènes, à partir de 10 matériaux sonores imposés : Rhombe, Troubadour (Guillaume IX d'Aquitaine), Polyphonie (G.de Machaut), Renaissance (J.des Prés), Baroque (J.P.Rameau), Classique (J.F.Le Sueur), Romantique (H.Berlioz), Moderne (D.Milhaud), Contemporain (O.Messian), Electroacoustique (F.Bayle).

Pas d'effets, pas de chevauchement, 2 minutes.

c. Paysage naturel

Plans dynamiques et mise en espace de prises de son personnelles composées. Pas d'effets, 2mn

d. Paysage abstrait

Plans dynamiques et mise en espace de matériaux sonores personnels analogiques ou numériques (pas d'échantillons) composés.

Réverbération seule permise, 2 minutes.

e. Vaduz

Composition sonore à partir de l'enregistrement d'une lecture par l'élève électroacousticien d'un extrait de texte (Bernard Heidsieck, Sébastien Lespinasse, Tarkos, etc...) Pas d'effets, 2 à 3 mn.

f. Lieu dans la Ville

Radiophonie Composition de prises de son d'un espace public, comportant une interview d'l' (réponses seulement) in situ. Pas d'effets, 3 minutes.

g. Monologue

Pièce électroacoustique à partir de l'enregistrement d'un comédien d'Art-Dramatique (texte libre) ou d'un musicien ou autre (vidéaste, danseur, etc). Effets admis, 2 à 3 minutes ou Théâtre sonore : création sur support ou en direct d'un partenaire sonore (non-illustratif) d'une pièce de théâtre.

Effets admis, 2 à 3 mn

ou Musique de Ballet : création sur support ou en direct d'un partenaire sonore (non-illustratif) d'une chorégraphie. Effets admis, 2 à 3 minutes

Cycle 2

Durée 1 an.

Clôturé par un B.E.M., Brevet d'Études Musicales.

L'A.E.M est nécessaire pour l'entrée en Cycle 2.

Le B.E.M est constitué de 3 exercices de techniques de composition examinés par un jury :

a. Contreson

Contrepoint de type polyphonie généralisée (cf. Ars Nova /A.Savouret) : trois « discours » sonores distincts seront composés (partition imagée possible) à partir de matériaux créés par l'élève.

Pas d'effets, 30 secondes.

b. Variaton

Cinq variations, hors tempérament égal, à partir d'une même séquence M.I.D.I de 20" environ.

Accumulation de sons numériques ou de sons échantillonnés à morphologie radicalement différente.

Pas d'effets, 1 à 2 minutes.

c. Etude

Composition d'une étude électroacoustique de 8 minutes

Cycle 3 de pratique amateur

Durée 1 an, clôturé par le C.E.M., Certificat d'études musicales.

Le B.E.M est nécessaire pour l'entrée en Cycle de pratique amateur

Composition d'une pièce électroacoustique de 10' à interpréter devant jury sur haut-parleurs.

Cycle d'Enseignement Spécialisé

Durée 1 an, clôturé par le D.E.M., Diplôme d'Enseignement Musical

Le B.E.M est nécessaire pour l'entrée en Cycle Spécialisé

Parcours de formation en évaluation continue (notamment pour l'Improvisation Générative)

Composition d'une pièce électroacoustique de 15' à interpréter devant jury sur haut-parleurs.

Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

Durée : 2 ans préparant aux concours ou examens d'entrée à l'enseignement supérieur (Pôle Sup ou CNSMD). Le D.E.M. est nécessaire pour être candidat à ces concours.

13. Technique du son

Module principal

- prise de son, sonorisation, enregistrement (théorie et pratiques)
- informatique musicale
- acoustique, organologie
- maintenance du matériel
- législation sur le son

Module associé de pratique

- 1 - Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective
- 2 - Improvisation
- 3 - Écriture/arrangement

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- 1 - Formation musicale (notamment lecture de partitions et travaux d'écoute)
- 2 - Histoire de la musique, analyse
- 3 - Correspondance des arts (notamment image et son)
- 4 - Éléments de physiologie de l'audition

Une unité d'enseignement au choix dans la liste suivante :

- 1 - Pratique d'un deuxième instrument ou chant (pour les instrumentistes)
- 2 - Instrument (pour les chanteurs)
- 3 - Danse
- 4 - Théâtre
- 5 - Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- 6 - Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- 7 - Approfondissement de l'écriture, création ou composition (par exemple l'électroacoustique,...)
- 8 - Sujet de culture musicale donnant lieu à un mémoire
- 9 - Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

III. ETUDES THEATRALES

« Le monde entier est un théâtre. »
(William Shakespeare, *Comme il vous plaira*, Acte II, scène 7.)

Les études théâtrales au conservatoire ont pour objectif de développer les connaissances et les acquisitions techniques dans les domaines suivants :

1. Jeu d'acteur
2. Disciplines et pratiques corporelles et vocales
3. Marionnettes
4. Développement de la créativité / transdisciplinarité
5. Culture théâtrale et artistique
6. Unités d'enseignement au choix

1. Jeu d'acteur

Module principal :

- Apprentissage des techniques de l'acteur et de la scène (corps, voix, rapport au texte, imaginaire)
- Travail sur le texte
- Travail sur la langue, sur la parole et sa mise en voix
- Travail sur la mise en situation de l'acteur
- Sollicitation de l'expression personnelle, individuelle et collective
- Développement de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique
- Ecoute et relation aux partenaires et au groupe
- Travail du masque
- Objets et accessoires, exploration et construction sonore, utilisation de l'image
- Découverte des répertoires
- Improvisation
- Écriture
- Mise en jeu dans différents répertoires
- Les différentes adresses
- Présence sur le plateau
- Capacité à partager cette présence

Module associé :

- Techniques de la marionnette
- Travail musical et chant
- Danse
- Stages avec des intervenants provenant du monde professionnel
- Écriture
- Scénographie
- Costumes
- Régie lumière ou son

1.1. Objectifs pédagogiques

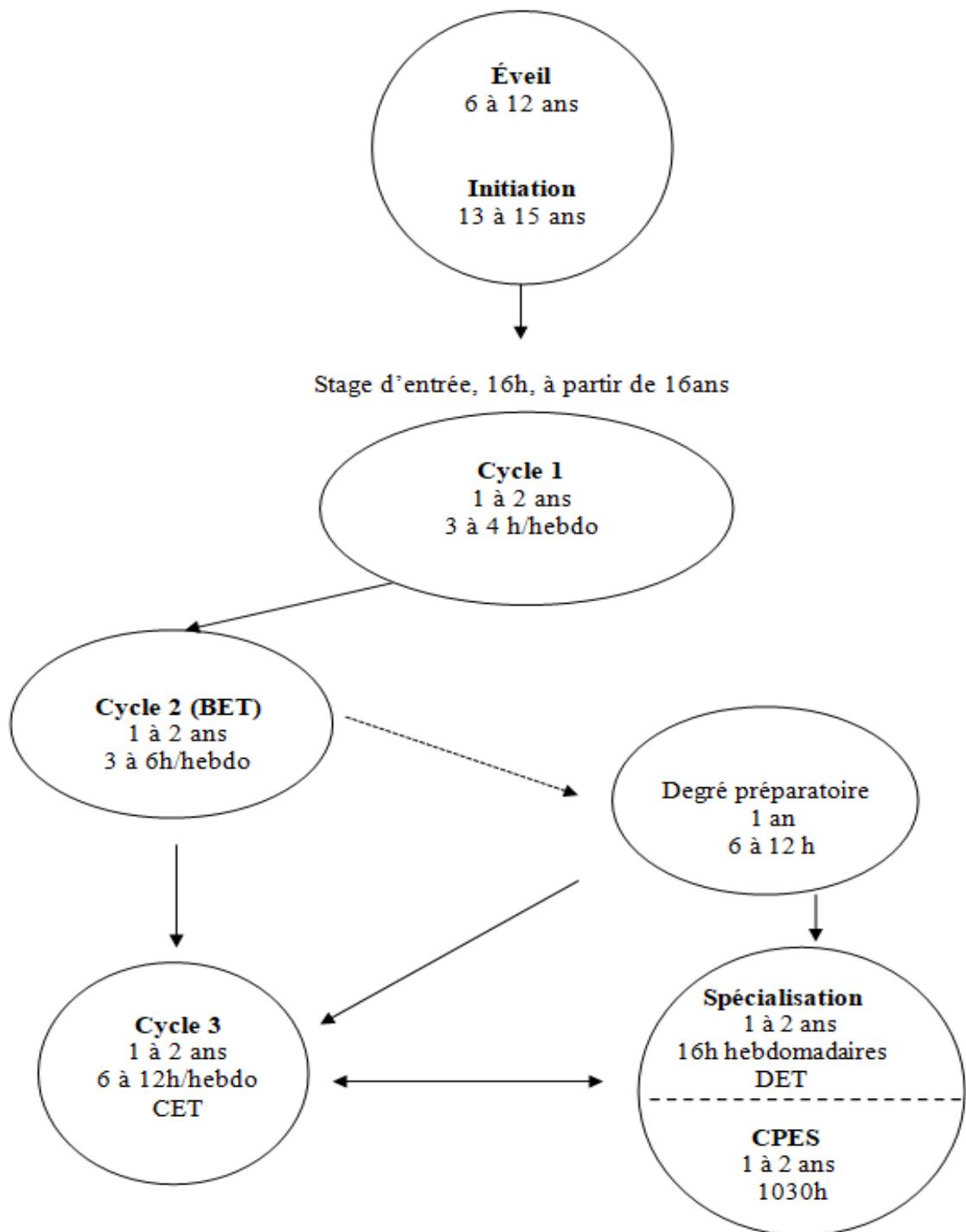
Si l'organisation des études est très structurée et précise, la découverte et l'apprentissage du théâtre, intimement liés au développement de la personnalité appellent un processus de formation délibérément ouvert. La formation dispensée est d'ordre artistique.

L'équipe d'enseignants et de direction, très consciente du fait que la progression des élèves n'est jamais linéaire, désire développer un projet pédagogique d'ensemble prenant en compte la dimension "humaine" de l'enseignement théâtral de manière à créer une atmosphère de dynamisme et de convivialité au sein du Conservatoire.

Cela se traduit par :

- l'initiation et la sollicitation des élèves à participer à un événement, au moins, à l'échelle de l'établissement.
- la création de passerelles entre élèves et professeurs sur base d'une collaboration volontaire interdisciplinaire ou pluridisciplinaire.

1.2. Cursus de la dominante



Cycle 1

- Confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique
- Découverte des exigences du « corps » théâtral (voix, corps dans l'espace)
- 1^{ère} approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute, de l'adresse
- Mise en enjeu de la prise de parole, individuelle, à commencer par la lecture, et collective (y compris à travers le travail de chœur)
- Lecture dirigée et exercices de diction

- Découverte des théoriciens du théâtre
- L'art gestuel comme vecteur d'émotion
- Stages

À l'issue du 1er Cycle, l'élève poursuit ses études en 2^{ème} cycle (tronc commun).

Cycle 2

Durée : 1 à 2 ans

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- Jeu théâtral
- Culture théâtrale
- Exploration de divers modes et techniques d'expression théâtrale, d'autres disciplines
- Approfondissement des techniques de l'acteur et de la scène
- Pratiques approfondies de divers styles dramatique (théâtre classique, tragédie, masque, écritures contemporaines)

La fin du second cycle peut donner lieu à l'obtention du diplôme d'études théâtrales (BET) et donne accès au cycle 3 sur avis favorable de l'équipe pédagogique et de la direction.

Cycle 3

Durée : 1 à 2 ans

Il vise à l'approfondissement des acquis à partir de 4 enjeux principaux :

- poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse, des techniques vocales
- privilégier le travail d'interprétation
- approfondir la culture théâtrale
- renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière d'ateliers d'écriture et, d'au moins, un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte, cirque et, d'au moins, une des disciplines suivantes : danse, instrument de musique, art vocal, chanson, cinéma et autres arts liés à l'image...

Le 3^e cycle inclut la pratique périodique d'ateliers pour lesquels il est fait appel à des intervenants extérieurs en liaison, en autres, avec le tissu artistique proche (Centre Dramatique, Cies conventionnées...) et l'université, débouchant, ou non, sur présentation de travaux.

Les projets d'élèves, individuels et par groupes, sont encouragés et accompagnés, dès lors qu'ils s'inscrivent opportunément dans le déroulement des études sans s'y substituer.

Conditions d'admission directe après obtention du BET

Cycle spécialisé – Classe préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs (CPES)

Il s'adresse aux étudiants envisageant une carrière professionnelle. Ce cycle doit les préparer à l'accès vers une formation supérieure en leur apportant, outre une large culture artistique et une solide expérience du théâtre :

- une haute technicité
- un répertoire large et diversifié

- une initiation à la pédagogie

Ce cursus, défini par l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique peut être abordé par des élèves/étudiants ayant terminé le cycle 2 (obtention du BET) d'un conservatoire labellisé ou par dérogation à l'issue du stage d'établissement organisé dans chaque conservatoire la première semaine de septembre.

La dérogation est validée par la commission de recevabilité en Classe Préparatoire.

Sa mise place et son accès se font ensuite sur épreuves d'admission (examen d'entrée organisé de façon commune par les quatre Etablissements Territoriaux d'Enseignement Artistique Spécialisé).

La durée d'une CPES est de une à deux années, représentant un volume horaire d'enseignement de 1000 heures minimum. La maquette de la CPES des Hauts-de-France est organisée sur la base d'un parcours de 2 ans.

Conditions d'admission

Examen d'entrée comportant les épreuves suivantes :

- une prestation en théâtre classique et théâtre contemporain dans la discipline dominante (scènes à choisir dans une liste définie par le CRR)
- une production de travaux personnels
- un entretien avec un jury.

Contenu des enseignements en CPES théâtre

U.E.A. : Interprétation – 590 h U.E.A.1 : Cours d'interprétation Exploration des répertoires contemporains et classiques. Travail autour de scènes. Techniques d'improvisation. Expérimentations de formes collectives. U.E.A.2 : Stages d'interprétation Qu'ils soient confiés à des artistes intervenants extérieurs ou qu'ils regroupent plusieurs élèves issus de différents établissements partenaires sous la direction d'un enseignant, ces stages proposent des explorations inédites et resserrées dans le temps U.E.A.3 : Résidences Encadrées par les enseignants du réseau, ces périodes de résidence dans les établissements de diffusion partenaires offrent l'occasion d'élaborer des formes à destination du public.	U.E.C. : Cultures et pratiques théâtrales – 120 h U.E.C.1 : Initiation aux divers modes et techniques d'expressions théâtrales U.E.C.2 : Cultures théâtrales / Ecole du spectateur U.E.C.3 : Connaissance des écritures contemporaines (lectures théâtralisées, ateliers d'écritures etc.)
U.E.B. : Disciplines complémentaires – 210 h U.E.B.1 : Chant U.E.B.2 : Danse U.E.B.3 : Pratique somatique (Taï Chi, Qi Gong, Feldenkrais sous forme de cours régulier ou de stage)	U.E.D. : Unité d'enseignement au choix – 60h U.E.D.1: Enseignement(s) au choix Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une ou plusieurs unité(s) d'enseignement(s) selon leur profil personnel. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation : - Pratique instrumentale ou vocale renforcée - Poésie prosodisée

	<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture - Initiation à la pédagogie - Histoire de l'art - Formation aux métiers du spectacle vivant (lumière, son, régie générale, etc.) - Mémoire sur un sujet de culture théâtrale - Arts plastiques - Art de la marionnette - Composition électroacoustique - Autre (validé par le comité de suivi pédagogique inter-établissement et sous la responsabilité du directeur d'établissement)
U.E.E. Accompagnement du projet personnel – 50 h	

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes mais dans tous les cas, l'élève est en situation de réaliser un projet *scéniquement*. Pour cela, il reçoit le soutien de ses collègues acteurs, de son enseignant référent et de l'équipe technique du Conservatoire.

Si l'exercice respecte d'abord l'ambition artistique de l'élève et lui confère une autonomie dans la réalisation, l'élaboration du projet personnel est encadrée pédagogiquement par un suivi régulier lors des phases d'élaboration (recherches, écriture, mise en forme d'une proposition formalisée), de mise en place (répétitions, recherches techniques), et de mise en œuvre (mise à disposition des conditions de représentation, aide à l'adaptation de la forme *in situ*, aide à l'élaboration du programme de salle etc.)

Ces U.E. sont complétées de propositions variées au sein du département théâtre et du conservatoire auxquelles les élèves se doivent de participer : présentations de travaux de formes variées, rencontres avec des artistes, des acteurs du monde théâtral (directeurs de salle, programmateurs, régisseurs techniques), participations à des projets transdisciplinaires de formation et/ou de réalisation etc.

2. **Disciplines et pratiques corporelles et vocales**

2.1. **Modules**

- Expérimenter la danse comme un langage proche du théâtre
- Explorer le corps par rapport à différents facteurs : tel le Temps, l'Espace, l'Energie, la relation à autrui
- Permettre à chaque élève de développer sa propre créativité
- Donner confiance en chacun quant à sa capacité de créer seul ou non, de s'exprimer artistiquement
- Parvenir à maîtriser son corps
- Initiation à une technique et apprentissage de celle-ci : écriture en vue de la réalisation d'une présentation à partir d'improvisations ...
- Mise en mouvement et prise de conscience du corps par le biais d'échauffements et d'exercices...Yoga
- Développement d'une sensorialité active, en utilisant des consignes simples dans l'improvisation.
- Développement d'une conscience du mouvement, à travers des exercices sur les diverses qualités de mouvement.
- Travail sur l'espace proche et lointain, et donc mise en parallèle du rapport aux autres et du rapport à soi : le collectif/l'intime
- À travers la composition et des propositions des élèves, construction de séquences dansées et approfondissement de l'écoute au sein du groupe.
- Dans l'écriture : appropriation par les élèves du processus artistique. Les élèves passant par l'improvisation puis la composition pour arriver à un contenu global et précis sont amenés à

définir leur propre langage et le faire coïncider avec celui des autres pour en faire un tout, issu de leur singularité.

2.2. Objectifs pédagogiques

Transmettre pour transformer. Devenir des matières pour la création. Engager certes des techniques, mais pour mieux les oublier par la suite, pour les vivre de l'intérieur. Explorer les facettes du corps au théâtre, tour à tour tragique, comique, burlesque, monstrueux, mais surtout vecteur de poésie. Construire son propre voyage à travers les vastes territoires de la corporéité. « Théâtre corporel », « théâtre physique », « théâtre gestuel ». Autant d'expressions pour désigner un théâtre qui met au centre de l'acte théâtral le corps du comédien.

Conscience et maîtrise des fondamentaux : regard, respiration, tonicité, posture, marche humaine. Mise en mouvement, enchaînement d'images construites par rapport à l'espace, au temps et à la dynamique. Travail sur les principes majeurs du Mime Corporel selon Étienne Decroux : articulation du mouvement, globalité/localité, chronologie / hiérarchie des lieux moteurs du mouvement... De l'abstraction à l'imaginaire pour faire sens.

3. Arts de la Marionnette

L'option Arts de la marionnette est une option de cycle 2 du département Art dramatique.

3.1. Objectifs pédagogiques

Cette option est l'espace d'une sensibilisation aux Arts de la marionnette et un outil de formation pré-professionnelle pour les futurs marionnettistes.

Cette formation vise à développer la notion de délégation de jeu :

- Qu'est-ce que l'acteur donne à voir ?
- Le personnage marionnettique
- Le « parler pour »

Les différentes techniques de marionnettes :

- La gaine
- La marionnette à tringle
- La marionnette sur table
- La marionnette à fils
- Les ombres
- La marionnette taille humaine

La matière et les objets

Arts plastiques

- Dessin
- Construction de marionnettes

Histoire de la marionnette

Mise en marionnettes de textes contemporains

- Interprétation
- Improvisation

Lecture de texte

Approche des poètes

Stages : rencontres avec le travail de marionnettistes d'aujourd'hui. ou d'artistes d'autres disciplines complémentaires du travail de marionnettiste (danse, musique, vidéo, etc.)

3.2. Organisation pédagogique

L'enseignement se compose de 6 heures de cours hebdomadaires. Ils sont organisés par conventionnement avec la Compagnie Le Tas de sable – Che Panses vertes dirigée par Sylvie Baillon. Il y a aussi 2 stages de 19h avec des intervenants extérieurs.

4. Développement de la créativité / transdisciplinarité

En lien avec tous les modules

- Ateliers d'improvisation
- Écriture dramatique
- Expérience de la création et de la pratique scénique
- Relation avec d'autres arts ou techniques
- Travaux personnels et collectifs
- Stages

4.1. Objectifs pédagogiques

Il s'agit tout à la fois d'expérimentation et de structuration, permettant à l'élève d'ouvrir son espace personnel d'expression, de dépasser la vision qu'il a de lui-même et de franchir des paliers dans ses acquis.

4.2. Organisation pédagogique

Les différents temps dévolus à cette dimension de l'invention trouvent place au sein des cours ou des projets. (modules a + b + c).

Ils peuvent occuper une place dans les autres modules le cas échéant, notamment au sein de l'Unité d'Enseignement au choix (module d) dans le cas de la composition électro-acoustique, de la MAO, de la danse ou de la musique pour ne citer que ces exemples.

5. Culture théâtrale et artistique

5.1. École du spectateur

- Approche des spécificités de l'écriture théâtrale, y compris en s'y essayant
- Approche de la dramaturgie :
situation, action, conflit, partage de la parole, image scénique, déroulement dramatique...
- Approche de la mise en scène
- Approche de la scénographie
- Lectures d'œuvres
- Fréquentation de spectacles (école du spectateur)

- Histoire du théâtre
- Étude des répertoires
- Culture élargie à la musique, la danse, les arts plastiques, la littérature, le cinéma...
- Connaissance de la relation aux autres arts et à leur histoire
- Consultation de documents audio-visuels
- Esthétique
- Expression écrite et orale
- Rencontres avec des artistes et des personnalités du monde artistique
- Culture théâtrale (histoire du théâtre, dramaturgie, théories...) et culture artistique générale
- Approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral
- Stages

La rencontre avec les œuvres et les artistes fait partie intégrante de la formation du musicien, du danseur et du comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre à travers une saison artistique riche et diversifiée, ou par le biais de conventionnement avec des structures partenaires (Maison de la Culture, Maison du Théâtre d'Amiens, Comédie de Picardie) permettant aux élèves de bénéficier de tarifs réduits.

5.2. Objectifs pédagogiques

Une culture artistique générale, théâtrale bien entendu, mais aussi musicale, plastique, chorégraphique, cinématographique, littéraire, etc. doit être dispensée aux élèves.

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement à des spectacles professionnels. L'acquisition des bases d'une analyse critique des spectacles fait partie de l'enseignement.

Cette étude est le vecteur favorisant la création de projets (interdisciplinaires), la découverte d'autres formes d'arts, la participation aux événements culturels (concerts, opéras, ballets, expositions...).

Cependant la spécificité de cette étude ne doit pas faire oublier qu'elle est un moyen et non un but. Les formations et informations viseront à faire progresser l'élève dans sa pratique théâtrale individuelle et collective, essence même de sa vocation artistique.

5.3. Organisation pédagogique

Cet enseignement trouve place en partie au sein des cours et, d'autre part, à travers le suivi de la fréquentation des manifestations culturelles, la rencontre avec le monde professionnel, éventuellement à travers un mémoire.

6. Formation complémentaire

Unités d'enseignement complémentaires (non exhaustive)

- étude approfondie d'un instrument de musique, du chant, de la danse
- arts plastiques
- Composition électro-acoustique
- Stages
- Musique Assistée par Ordinateur

- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation théâtrale dans le cadre d'une pratique amateur
- Mémoire sur un sujet de culture théâtrale
- Pratique d'une langue étrangère
- Approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur chorégraphique
- Histoire de l'art
- etc.

6.1. Objectifs pédagogiques

Selon des modalités particulières de dispense, de garantie ou de contrôle de l'enseignement, l'objectif est de favoriser le décloisonnement des apprentissages et des disciplines. Le besoin d'élargissement des connaissances peut dépasser l'offre pédagogique de l'établissement et nécessiter le recours à d'autres structures de formation (université, Compagnies professionnelles, structures culturelles...).

6.2. Organisation pédagogique

L'Unité d'Enseignement prise dans l'établissement entre dans l'évaluation régulière telle que définie dans le règlement des études.

L'Unité d'Enseignement prise hors de l'établissement nécessite un conventionnement ou un partenariat indiquant les conditions de reconnaissance de la formation et son évaluation.

IV. ETUDES CHOREGRAPHIQUE

« *La danse [...] n'est pas une simple traduction ou abstraction de la vie ; c'est la vie elle-même.* »

(Havelock Ellis, *La danse de la vie*)

Objectifs :

1. Apprentissage d'une technique
2. Culture chorégraphique
3. Interprétation
4. Développement de la créativité
5. Formation complémentaire

1. Apprentissage d'une technique

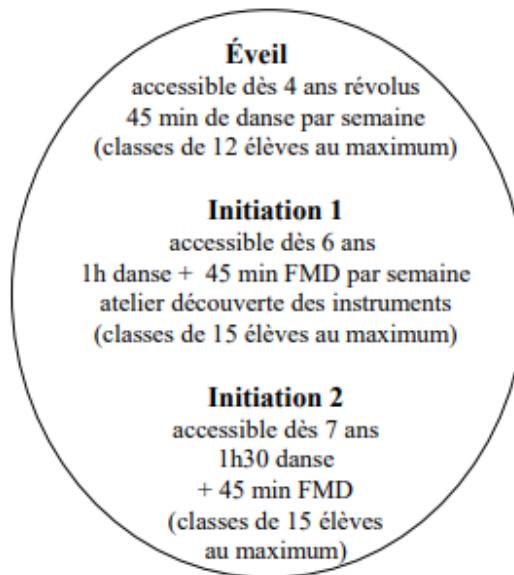
Discipline principale : danse classique ou contemporaine ou jazz.

- Éveil et développement de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique
- Apprentissage et développement de la technique du langage chorégraphique (dominante)
- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique et aux autres arts
- Acquisition de la terminologie chorégraphique
- Mémorisation et interprétation
- Apprentissage de l'endurance
- Connaissance du répertoire
- Pratique de l'improvisation et de la composition.

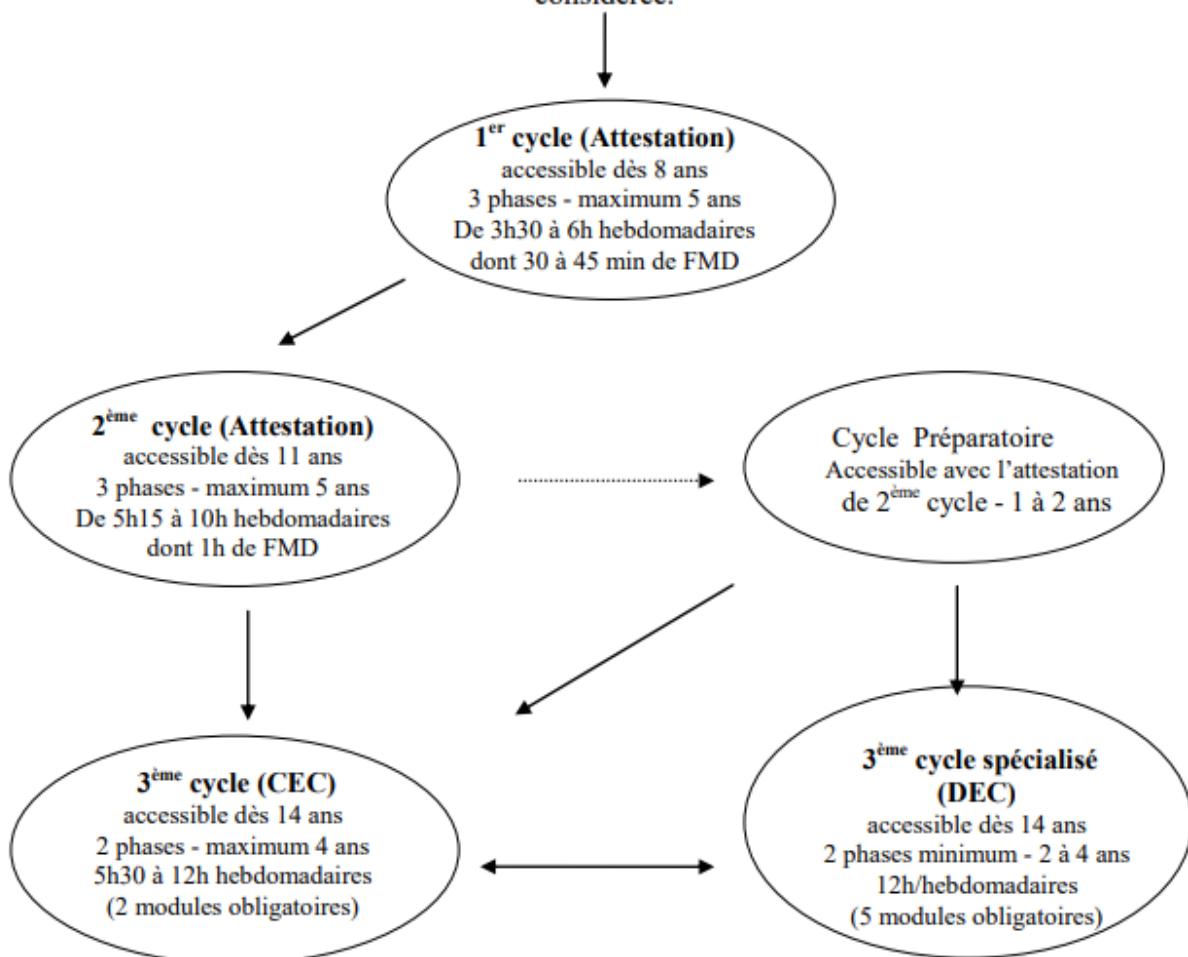
Discipline complémentaire au choix : danse contemporaine ou classique ou jazz.

- Apprentissage et développement de la technique du langage chorégraphique de la discipline complémentaire
- Acquisition de la terminologie chorégraphique de la discipline complémentaire
- Connaissance du répertoire de la discipline complémentaire
- Pratique de l'improvisation et de la composition de la discipline complémentaire.

1.1. Cursus de la dominante



Sauf pour l'éveil, les âges indiqués s'entendent au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire considérée.



Eveil / initiation :

L'**éveil** s'adresse aux enfants âgés de **4 ans révolus**. C'est un cours de découverte de la danse : éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique. Échauffements rythmiques, exploration de l'espace et du temps, rapport aux autres, relation avec la musique et l'expression théâtrale, découverte du spectacle vivant (sortie spectacle) ...

Durée hebdomadaire : 45 minutes

L'**initiation** s'adresse aux enfants âgés de **6 et 7 ans**, qu'ils aient déjà eu ou non une pratique dansée antérieure. La structure du cours correspond à celle d'un cours de danse mais le contenu reste ouvert à toutes les techniques de danse pour permettre à l'enfant de faire ses choix de styles (classique, contemporain, et/ou jazz) à partir du 8 ans comme le précisent les textes cadres du ministère de la culture et de la communication : développement de la musicalité, rapport au groupe, apprentissage de la terminologie de base des pas de danse (plié, position, tour, saut...), prise de conscience corporelle et écoute des sensations...

Durée hebdomadaire : 1 à 2 heures dont 1 cours de Formation Musicale Danseur.

La Formation Musicale Danseur a pour objectif d'apprendre à percevoir la musique en mouvement, d'inventer, de produire avec le corps des phrases musicales et/ou rythmiques... C'est un cours adapté aux programmes étudiés en cours de danse selon l'âge et les niveaux, qui permet de s'approprier la musique différemment d'un cours de formation musicale traditionnelle. L'accent est mis sur l'écoute, la mémorisation, le travail sur l'imaginaire, le chant et la production. Ce cours est obligatoire et fait partie intégrante de la formation. Cependant, exceptionnellement pour les élèves inscrits en formation musicale traditionnelle au conservatoire, il est possible de faire une demande de dérogation auprès du Directeur.

L'issue de ce cycle ouvre la possibilité d'entrer en 1^{er} cycle pour poursuivre des études en danse à partir de 8 ans. Ce passage se fait sur l'avis de l'équipe pédagogique et dispense des tests d'entrée.

Sauf pour l'éveil, les âges indiqués s'entendent au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire considérée.

Cycle 1

Durée : 3 à 5 ans

C'est un cycle d'observation et d'orientation composé de 3 phases dont les objectifs et le contenu d'enseignement sont :

- Discipline chorégraphique principale + discipline chorégraphique complémentaire
- Structuration corporelle et expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques
- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique et aux autres arts
- Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- Découverte des bases d'autres disciplines de danse
- Mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- Formation Musicale du Danseur

L'évaluation continue permet à l'élève de se situer tant au niveau de ses acquisitions que par rapport à l'ensemble de la classe. En 3^{ème} phase de 1^{er} cycle, le passage de l'examen est obligatoire.

A l'issue des examens de fin de 1^{er} cycle, après obtention de l'Attestation d'Études Chorégraphiques du 1er cycle, l'élève peut poursuivre ses études en 2^{ème} cycle.

Cycle 2

Durée : 3 à 5 ans

Le cycle II est un cycle d'approfondissement composé de 3 phases dont les objectifs et le contenu d'enseignement sont :

- discipline chorégraphique principale + discipline chorégraphique complémentaire
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques et les répertoires
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'autoévaluer
- Approfondissement des acquis et enrichissement de la terminologie
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphiques
- Encouragements aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés...)
- Formation Musicale du Danseur

A l'issue des examens de fin de 2^{ème} cycle, après obtention de l'attestation d'Études Chorégraphiques du 2^{ème} cycle, l'élève se verra proposer une formation en 3^{ème} cycle.

Bien que les 2 premiers cycles aient pour rôle d'assurer aux élèves une formation spécifique autour de leur discipline principale et propre à leur permettre d'effectuer ensuite un choix conforme à leurs motivations d'avenir, le second cycle veillera à mettre en relation les différentes disciplines en vue d'une diversification et d'un approfondissement de la pratique chorégraphique.

A l'issue du second cycle, l'élève peut accéder au 3^{ème} cycle ou effectuer une à 2 années préparatoires au 3^{ème} cycle spécialisé. A l'issue de ce cycle préparatoire, deux orientations restent possibles, l'admission en 3^{ème} cycle spécialisé ou l'orientation en 3^{ème} cycle des amateurs (cf. infra. p.2 schéma des études).

Degré préparatoire (facultatif)

Durée 1 à 2 ans.

Le cycle préparatoire a pour objectifs :

- Développement et perfectionnement de la technique chorégraphique
- Diversification des répertoires et des langages
- Intensification de la pratique de la danse
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires.

Cycle 3 amateur

Cycle spécialisé

Ce cycle conduit à l'obtention du diplôme d'études chorégraphiques – DEC

Il s'adresse aux étudiants envisageant une formation de haut niveau en leur apportant, outre une large culture chorégraphique et une solide expérience de la danse :

- Haute technicité
- Répertoire large et diversifié

Conditions d'admission :

Examen d'entrée comportant les épreuves suivantes :

- Prestation ou production de travaux dans la discipline dominante
- Épreuve de Formation Musicale Danseur
- Entretien avec un jury.

1.2. Durée des cours :

♦ Eveil – initiation	de 45' à 2h hebdomadaires
♦ 1er cycle	de 3 à 6 heures hebdomadaires
♦ 2ème cycle	de 5 à 10 heures hebdomadaires
♦ Degré préparatoire (post BEM)	de 5h30 à 12 heures hebdomadaire
♦ 3ème cycle (amateur ou spécialisé)	de 6 à 12 heure hebdomadaire

1.3. Particularités de l'évaluation du cursus chorégraphique

1) Les enseignements reçus et épreuves relatifs aux disciplines associées, complémentaires obligatoires, au choix ... entrent en compte dans l'évaluation selon des modalités précisées dans le règlement des études de l'établissement.

Les CEC et DEC sont délivrés dans une discipline chorégraphique principale (classique, contemporain ou jazz) autour de laquelle s'articulent les enseignements complémentaires pratiques et théoriques : les diplômes délivrés mentionnent clairement cette discipline.

2) L'UV technique du CEC et le CEC lui-même (sanction des études chorégraphiques de fin de troisième cycle à vocation de pratique en amateur), ne doivent être confondus ni avec l'UV technique du DEC, ni avec le DEC lui-même (sanction des études chorégraphiques de fin de 3^e cycle spécialisé).

3) Les candidats au DEC choisissent leur variation imposée parmi deux (1^{ère} ou 2^e option), proposées pour chaque sexe dans chacune des trois disciplines : (danse classique, danse contemporaine, danse jazz) sur le DVD produit chaque année par le Ministère de la culture et de la communication - DGCA.

1.4. Ecole du spectateur

La rencontre avec les œuvres et les artistes fait partie intégrante de la formation du musicien, du danseur et du comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre à travers une saison artistique riche et diversifiée, ou par le biais de conventionnement avec des structures partenaires (Maison de la Culture, Maison du Théâtre d'Amiens, Comédie de Picardie) permettant aux élèves de bénéficier de tarifs réduits.

2. Culture chorégraphique

- Formation Musicale du Danseur
- Histoire de la danse, connaissance des répertoires
- Anatomie
- Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)
- Connaissance de la relation aux autres arts et à leur histoire
- Analyse sur documents audio-visuels et partitions
- Notation du mouvement dansé
- Esthétique
- Expression écrite et orale
- Rencontres avec des artistes et des personnalités du monde artistique.
- Fréquentation d'événements culturels (spectacles, expositions, concerts, etc.)

2.1. Objectifs pédagogiques

Le rôle des cours de culture et Formation Musicale du Danseur est de donner, à l'élève, les connaissances et les moyens techniques lui permettant une approche précise de la danse tant au niveau de son interprétation que de sa compréhension. Pour atteindre cet objectif, les acquisitions nécessitent un travail soutenu et régulier de la part de l'étudiant.

Les cours de culture et Formation Musicale du Danseur sont des lieux favorisant la création de projets (interdisciplinaires), la découverte d'autres formes d'arts, la participation aux événements culturels (concerts, opéras, ballets, expositions....).

Cependant la spécificité de ces cours ne doit pas faire oublier qu'ils sont un moyen et non un but. Les formations et informations viseront à faire progresser l'élève dans sa pratique chorégraphique individuelle et collective, essence même de sa vocation artistique.

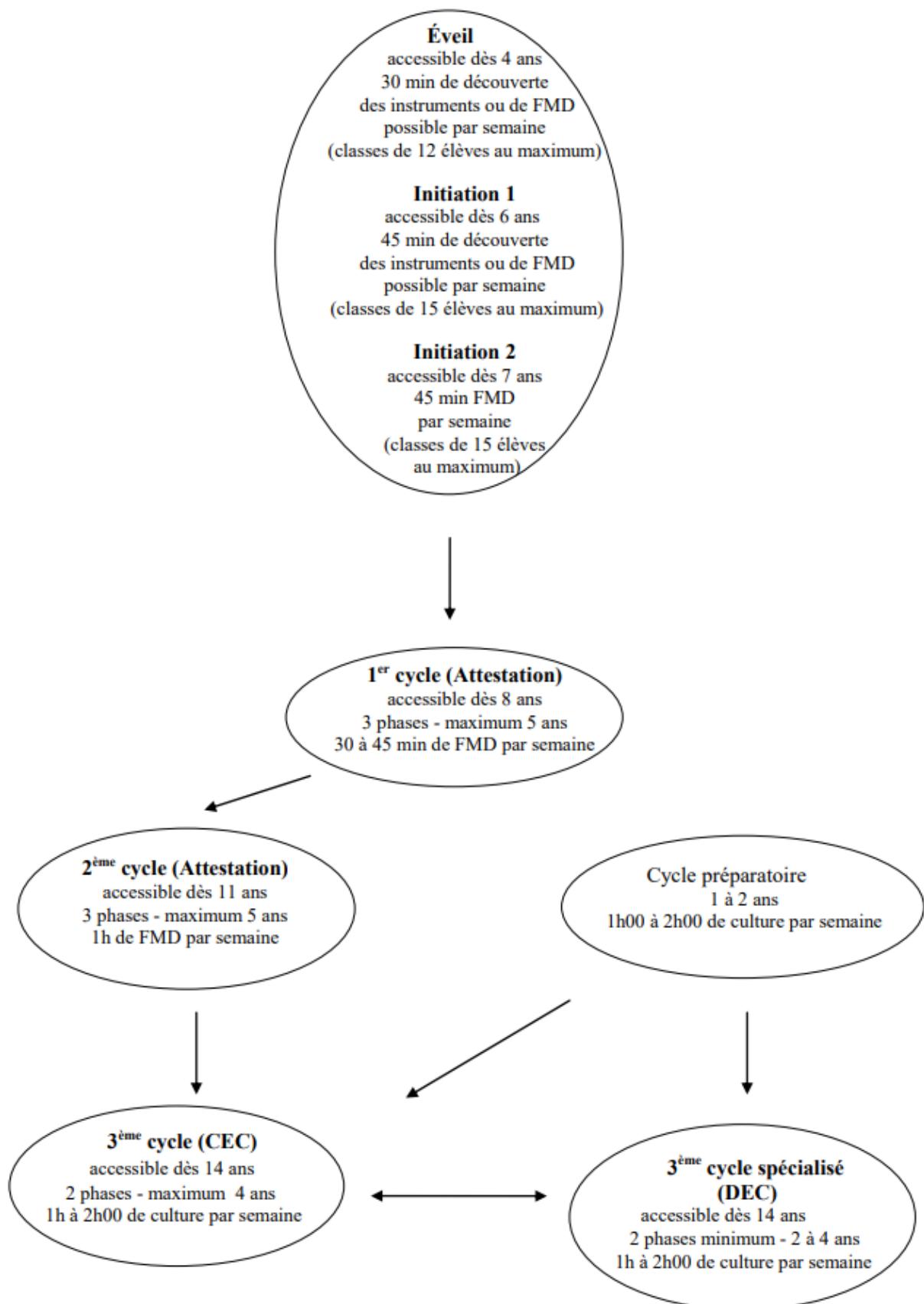
2.2. Organisation pédagogique

Le cursus des élèves est élaboré en cycles dont la durée de fréquentation minimale et maximale est définie. L'objectif est ainsi de permettre, dans la mesure des possibilités, une progression adaptée au rythme de l'élève.

Chaque cycle possède une cohérence qui lui est propre. Les cycles marquent les grandes étapes de la formation des élèves définies par leurs objectifs.

Outre l'éveil et l'initiation, la formation chorégraphique est organisée en trois cycles. La Formation Musicale du Danseur est dispensée tout au long de la formation, celle de culture chorégraphique est possible à partir du cycle préparatoire.

2.3. Cursus culture et formation musicale danseur



3. Interprétation

En lien avec tous les modules

- Implication dans la danse comme langage artistique
- Expression chorégraphique
- Production de formes diversifiées de spectacles
- Approche du répertoire
- Développement de l'endurance et de la virtuosité
- Projets avec des artistes extérieurs à l'établissement
- Improvisation

3.1. Objectifs pédagogiques

Les unités de valeur des différents modules permettent d'approfondir la technique de chaque discipline (classique, contemporain, jazz), la connaissance de la danse de l'antiquité à nos jours, la compréhension du monde artistique et culturel. Elles donnent également, à titre d'ouverture, les repères nécessaires à la compréhension des danses d'autres spécialités ou traditions (dances traditionnelles, danses populaires, danses du monde, hip hop).

3.2. Organisation pédagogique

L'approfondissement de ces domaines de connaissance s'effectue plus particulièrement dans les options qui les concernent spécifiquement.

4. Développement de la créativité

En lien avec tous les modules

- Ateliers d'improvisation
- Composition chorégraphique
- Expérience de la création et de la pratique scénique
- Relation avec d'autres arts ou techniques
- Travaux personnels et collectifs

4.1. Objectifs pédagogiques

Les différents temps de pratique, tout à la fois d'expérimentation et de structuration, permettent à l'élève d'ouvrir son espace personnel d'expression, de dépasser la vision qu'il a de lui-même lorsqu'il danse et de franchir des paliers dans ses acquis.

Lien entre temps de pratique et de savoir, l'atelier prend appui sur l'exploration du mouvement ; il permet d'installer une autre relation avec l'élève, de découvrir d'autres aspects de sa personnalité, la singularité de sa créativité et de créer de nouvelles dynamiques au sein du groupe.

4.2. Organisation pédagogique

Les ateliers et expériences de la création et de la pratique scénique sont essentiellement intégrés au fonctionnement des classes de danse.

Ils peuvent occuper une place dans les autres modules le cas échéant, notamment au sein de l'unité de valeur au choix (module e) dans le cas de la composition électroacoustique, de la MAO, du théâtre pour ne citer que ces exemples.

5. Formation complémentaire

Module au choix

Soumis à validation de l'équipe pédagogique et de la Direction

Module complémentaire de formation chorégraphique

- Instrument ou chant
- Théâtre
- Composition musicale
- Stages
- Musique Assistée par Ordinateur
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation chorégraphique dans le cadre d'une pratique amateur
- Notation du mouvement
- Mémoire sur un sujet de culture chorégraphique
- Pratique d'une langue étrangère dans le cadre de l'utilisation de documents chorégraphiques ou d'une présentation orale d'un projet
- Approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur chorégraphique
- Histoire de l'art...

5.1. Objectifs pédagogiques

Qu'il s'agisse d'enseignements dispensés par le conservatoire ou garantis par celui-ci dans le cadre de partenariats avec d'autres structures, l'objectif est de favoriser le décloisonnement des apprentissages et des disciplines. Le besoin d'élargissement des connaissances peut dépasser l'offre pédagogique de l'établissement et nécessiter le recours à d'autres structures de formation (université, Compagnies professionnelles, structures culturelles...).

5.2. Organisation pédagogique

L'Unité d'Enseignement prise dans l'établissement entre dans l'évaluation régulière telle que définie dans le règlement des études.

L'Unité d'Enseignement prise hors de l'établissement nécessite un conventionnement ou un partenariat indiquant les conditions de reconnaissance de la formation et son évaluation.

V. MODALITES D'ADMISSION

1. Hors temps scolaire

Candidats débutants :

Instruments :

Trois choix d'instruments sont requis, les élèves sont affectés dans les classes par la direction au regard en fonction des places disponibles. Une journée portes ouvertes est organisée annuellement en juin. Les élèves peuvent être inscrits sur liste d'attente en cas de manque de place dans un instrument choisi.

Chant lyrique :

Admission sur concours d'entrée après préparation effectuée avec l'un des enseignants dès la rentrée.

Jazz et musiques actuelles amplifiées : admission sur concours d'entrée

Chœur de chambre : Admission sur audition d'entrée et test de formation musicale.

Orchestre symphonique du CRR : les admissions sont décidées par la direction en fonction de l'équilibre de l'ensemble et du répertoire abordé.

Théâtre : admission en cycle 1 sur concours d'entrée pour tous les élèves

Danse : Admission sur test d'entrée (certificat médical de non contre-indication exigé)

Candidats non débutants :

Instruments :

Admission après test d'entrée en septembre. Un test de formation musicale permettra de déterminer le niveau de l'élève (sauf élève provenant d'un autre CRR).

Chant Lyrique – Jazz – Danse – Théâtre

L'admission dans ces classes est confirmée après une période de stage dans la classe.

NB : Le calendrier des inscriptions et réinscriptions sera communiqué dans le courant de l'année. Pour les anciens élèves, les places ne sont plus garanties au-delà de la date limite de réinscription.

2. Classes à horaires aménagés

2.1. Ecole élémentaire (CHAM)

Les élèves désirant intégrer la CHAM doivent déposer un dossier d'inscription complet dans les délais impartis.

Un test d'entrée est organisé, sauf pour l'entrée en CE1 qui ne demande pas de prérequis musicaux.

Les élèves provenant d'établissements agréés sont dispensés du test d'entrée sur présentation d'une attestation de leur établissement d'origine.

Les demandes d'admissions sont étudiées par une commission composée de la direction du CRR, des personnels de l'éducation nationale dont le directeur de l'école. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Somme.

Sur avis de la commission, l'admission est prononcée par le Directeur d'école et communiquée aux familles par l'inspection académique.

2.2. Collège (CHAM-CHAD)

Les demandes d'affectation, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission où siègent les personnels de direction du CRR (directeur et/ou conseiller aux études) et de personnelles de l'Education Nationale, dont le Principal du collège. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Somme.

Un entretien de motivation est organisé afin de vérifier l'engagement de l'élève dans ce parcours. Il rassemble un personnel du CRR, du collège et l'élève accompagné de l'un de ses représentants légaux. Parallèlement, les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au CRR doivent passer des tests d'entrée pour évaluer leur niveau instrumental ou chorégraphique.

Sur avis de la commission, l'inspecteur d'académie affecte les élèves dans le collège et le principal procède ensuite à l'inscription dans la classe correspondante.

Sur proposition du jury, un élève non admis en classe CHAM-CHAD peut être admis en cursus hors-temps scolaire.

2.3. Lycée (Baccalauréat S2TMD)

L'affectation est décidée par l'inspection académique après avis d'un collège de personnels des deux établissements. Les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au CRR devront passer un concours et un entretien de motivation pour intégrer ce parcours.